

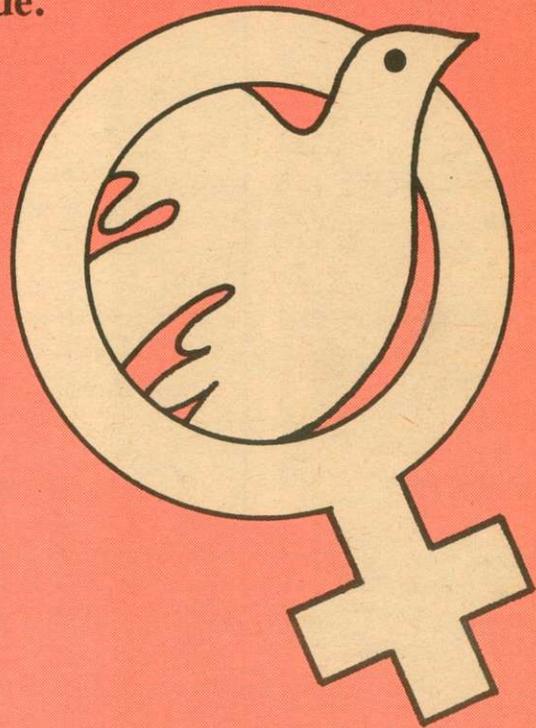


METTRE LA PAIX

au monde

À Beyrouth, elles manifestent sous les balles pour exiger la libération de leurs enfants et de leurs maris. À Montréal, elle entre dans l'armée parce qu'elle est «tannée de se battre». À Québec, elles fabriquent des bombes. Ce qu'elles ont en commun? Elles sont toutes des femmes et se sentent toutes interpellées et préoccupées par la question de la Paix dans le monde.

Page 3.



FAIT DIVERS?

Baie-Comeau, 6 septembre 1986 – Ginette Desjardins, directrice d'un centre d'hébergement pour femmes victimes de violence, est abattue par son ex-conjoint. En fouillant un peu, on s'aperçoit qu'il ne s'agit pas là d'une «affaire privée».

Page 11.

LES BÂTISSEURS DE L'EMPIRE

On ne peut pas le rater: le nouvel édifice du Journal de Montréal se dresse orgueilleusement à l'extrémité est de la rue Mont-Royal (tout juste devant le stade olympique, quel culot!), symbole de la plus belle réussite personnelle du p.d.g. de Québecor... Réussite personnelle? Faudrait demander leur avis aux employé-e-s...

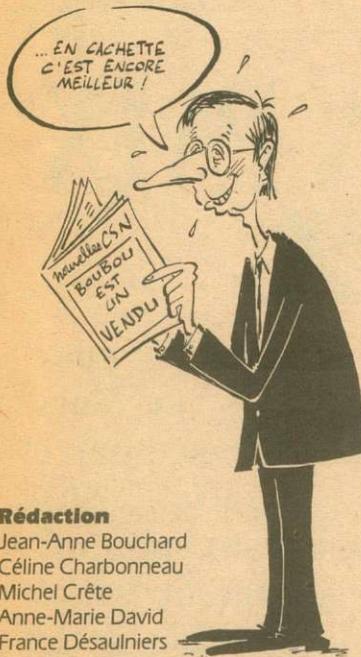
Page 14.

le **journal**
du **journal**

AUSSI

Des NOUVELLES CSN de: Longueuil • Sorel
• St-Hyacinthe •
Montréal • Noranda
• St-Simon • Jon-
quière • St-Césaire

nouvelles CSN



Rédaction

Jean-Anne Bouchard
Céline Charbonneau
Michel Crête
Anne-Marie David
France Désaulniers
Guy Ferland
Luc Gosselin
Henri Jalbert
Lucie Laurin
Hélène Lévesque
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux

Coordination

Jean-Pierre Paré (514-598-2159)

Caricaturistes

Andrée Brochu
Garnotte

Photos

Archives nationales du Canada
Archives CSN
Louise DeGrosbois
Robert Fréchette
Hélène Rochon
Martin Roy

Conception graphique

Jean Gladu

Montage

Mychèle Arbour

Composition

Tricycle Compo

Impression

Interlitho

Distribution

l'équipe de distribution CSN
(514-598-2233)

NOUVELLES CSN

est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 30,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les 1,900 syndicats de la CSN à travers le Québec. Les syndicats locaux ont l'autorisation (et notre encouragement) d'en reproduire le contenu, en tout ou en partie. Pour recevoir des copies supplémentaires: Service de distribution CSN, 514-598-2233.

Nouveaux syndicats accrédités

(période du 1^{er} mars au 15 septembre 1986)

CONSEILS CENTRAUX	FÉDÉRATIONS									Total par conseil central	
	Commerce	Enseignants	Professionnels et cadres	Mines, métallurgie et produits chimiques	Papier et forêt	Affaires sociales	Services publics	Textile, vêtement chaussure	Communication		Non-fédérés
Bas Saint-Laurent	1										1
	24										24
Saguenay-Lac St-Jean	--			3	1	3					7
	80			242	20	53					395
Québec	3	1	--		2	4			1		11
	193	600	26		85	128			11		1 043
Thetford-Mines	1										1
	17										17
Trois-Rivières									1		1
									7		7
Shawinigan	1			1		2					4
	27			85		110					222
Drummondville				1							1
				412							412
Victoriaville	1			1							2
	210			22							232
Sherbrooke						--	1		1		2
						7	77		20		104
Montréal	9	1	--	--		4	1				15
	1316	67	56	85		289	226				2 039
St-Jean							1				1
							17				17
Richelieu-Yamaska	1										1
	370										370
Granby	1										1
	43										43
Sorel	1			1							2
	29			35							64
Laurentides	2					1	1				4
	90					33	30				153
Joliette	1			2		1					4
	46			70		64					180
Nord-ouest québécois						1	1				2
						35	9				44
Sept-Iles							2				2
							26				26
Syndicats provinciaux						--					--
						35					35
TOTAL PAR FÉDÉRATION	22	2	--	9	4	19	3	4	38	62	5 427
	2445	667	82	951	140	771	333	38			

Ce tableau ne comprend que les syndicats officiellement accrédités par le Ministère du Travail entre le premier mars et le 15 septembre. En plus, sont présentement en instance d'accréditation 62 unités de négociation regroupant 6,940 membres.

METTRE LA PAIX

au monde

par Hélène Lévesque

Fatmeh ne deviendra jamais adulte. L'explosion d'une voiture piégée, à la sortie de l'école, a déchiqueté son corps fragile de fillette de six ans.

Au bord du cratère creusé par l'explosion, une femme – la mère – hurle interminablement. Nous sommes à Beyrouth. Mais nous pourrions aussi bien être au Salvador ou en Éthiopie déchirés par la guerre civile, en Iran ou en Irak. Fatmeh aurait pu s'appeler Miguelita et périr dans un raid nocturne des contras, au Nicaragua.

Aussi une « affaire de femmes »

Chaque jour, le cri silencieux de milliers de Fatmeh contredit la vieille affirmation qui veut que la guerre soit « une affaire d'hommes ». La guerre est **aussi** une « affaire de femmes » :

- Parce que la guerre tue et mutilé les petits qu'elles avaient engendrés et élevés pour la vie;
- Parce qu'entre militaires et civils, les bombes ne font pas le détail: Hiroshima, c'était des civils. Les villages napalmisés du Vietnam aussi. Des civils encore à Dresde, ville allemande presque rasée par les bombardements alliés en 1945 (les bombes « classiques » y ont fait autant de victimes que le champignon atomique d'Hiroshima.) Civils, encore, les 6 millions de morts des camps nazis;
- Parce qu'après les guerres, on continue de mourir ... de faim. Les terres agricoles brûlées ne produisent plus, ou peu (dans le Tiers-Monde, les femmes sont majoritairement responsables de l'agriculture de subsistance);
- Parce qu'on « réquisitionne » les femmes pour prendre la relève dans

les usines de guerre, les associant ainsi à l'effort de destruction;

- Parce que la guerre hypothèque les générations futures. Encore aujourd'hui, les survivantes d'Hiroshima et de la guerre du Vietnam donnent naissance à des monstres (mutations dues aux radiations, aux armes chimiques);
- Parce que le corps des femmes fait traditionnellement partie du butin du vainqueur, qui viole et pille.

C'est aussi notre réalité

Les deux guerres mondiales ont fait entre 53 et 78 millions de victimes⁽¹⁾. Depuis 1945, 160 guerres ont anéanti 50 millions de vies humaines. Cette réalité n'est pas que celle des autres. Les femmes d'ici ont aussi perdu des enfants, des frères, des conjoints dans les grandes tueries mondiales.

Bâtir notre paix

Pour les femmes, le pacifisme s'inscrit tout naturellement dans la foulée de luttes féministes pour des rapports plus égalitaires. Pas de paix sans la recherche d'une société plus juste, dans laquelle personne ne pourrait se permettre de mépriser, d'exploiter ou de détruire quelqu'un. Pas de paix sans l'élimination de ces guerres de tous les jours qui s'appellent le racisme ou le sexisme. Pas de paix sans solidarité avec les peuples en quête de justice et de démocratie.

Pas de paix sans révision de notre conception de l'aide aux pays du Tiers-Monde, afin que cette aide colle vraiment aux besoins des populations concernées (au lieu d'imposer notre conception du développement). Pas de paix sans reconversion des usines d'armement en entreprises qui produisent des biens utiles à la collectivité.

Bâtir la paix signifie aussi un effort personnel et quotidien pour éliminer **nos** violences. S'imposer flic amateur pour dénoncer au BS l'assistée sociale d'à côté qui a un chum, se boucher les oreilles pour ne pas entendre les cris de la femme ou de l'enfant qu'on bat chez le voisin, inciter son p'tit à « péter en sang » la gueule de l'adversaire au hockey, ce n'est surtout pas la paix! ■

Le Comité de condition féminine CSN



La question de la participation des femmes aux forces armées divise le mouvement féministe. En particulier quand il s'agit de promouvoir leur intégration aux unités de combat. Le Conseil canadien d'action sur le statut de la femme n'a pas échappé au débat. À son congrès du printemps

dernier, il adoptait une résolution qui se voulait un compromis honorable (voir encadré). La syndicaliste et féministe Madeleine Parent, représentante du Québec au conseil d'administration du CCA, a appuyé cette résolution.



Ma position était différente, précise-t-elle d'entrée de jeu. «Je ne voudrais pas que qui que ce soit fasse partie de l'armée et soit amené un jour à tuer quelqu'un, à participer à la destruction de notre planète. Et ce, qu'il s'agisse d'un homme ou d'une femme!»

Mais cet appui à la résolution du CCA, alors? «Cette résolution me paraissait présenter un compromis satisfaisant, au moins dans l'immédiat. Celles qui l'ont présentée l'ont fait au nom du respect intégral de l'article 15 de la Charte canadienne des droits de la personne, au nom du droit le plus strict des femmes d'accéder à tous les secteurs d'emploi. La plupart de celles qui soutiennent ce point de vue sont aussi des pacifistes, très sincères dans leur effort de concilier leur engagement pacifiste et leurs convictions féministes. C'est pourquoi je les ai appuyées».

Le débat n'est pas clos pour autant, précise-t-elle. Il faudra bien aussi prendre le temps un jour de nous demander si, au nom de l'égalité, il faut promouvoir l'accès des femmes à tous les métiers, y compris ceux qui sont basés sur l'exercice d'une certaine violence – comme le métier de bourreau – ou qui supposent une complicité avec les militaires, comme c'est le cas pour les scientifiques qui font la mise au point de nouvelles armes. Un débat susceptible de remettre en question toutes nos conceptions de ce qui est «moral»...

«Mais en attendant, il faut nous garder de juger les femmes qui entrent dans l'armée, ou celles qui travail-

ENTRE L'ÉGALITÉ ET LE PACIFISME...



Madeleine Parent

lent dans les usines d'armement. Il faut voir dans quelle situation économique elles se débattent. Les taux de chômage sont élevés et la majorité des femmes sur le marché du travail sont encore dans des ghettos d'emploi, à bas salaires. Les jeunes filles qui entrent dans l'armée y voient une occasion de faire l'apprentissage d'un métier, dans un domaine non-traditionnel qui pourra offrir ensuite de bons débouchés. On peut les inciter à aller chercher ailleurs cette formation ... mais où? Les

budgets pour la formation professionnelle des femmes ont été coupés!»

Plutôt que de remettre en question ces choix, propose-t-elle, demandons-nous plutôt à qui ils profitent: «Les hauts gradés de l'OTAN commencent à réaliser qu'ils ont fait une erreur historique en laissant les femmes de côté si longtemps. Ils voient bien que les femmes sont très actives dans le mouvement pacifiste. En permettant leur intégration à l'armée, ils font une double

opération politique. D'une part, ils se donnent une image progressiste; d'autre part, ils divisent le mouvement féministe et le mouvement pacifiste».

Mais convaincue que ces manœuvres duperont de moins en moins de monde, à long terme, Madeleine Parent est optimiste:

«Il y a de l'espoir. Aux États-Unis, par exemple, des scientifiques se sont uni-e-s pour refuser, collectivement, de participer aux projets militaires de recherche. Ici et ailleurs, les regroupements pour la paix se multiplient. Il va falloir continuer de sensibiliser l'opinion publique, faire de l'éducation populaire. Les groupes féministes, syndicalistes et pacifistes doivent exiger de nos dirigeants que les budgets qui sont alloués aux militaires soient plutôt versés à la construction de logements sociaux, à des programmes de formation professionnelle pour les femmes ...»

«Nous devons dire à ces gens-là que nous ne voulons plus de leurs préparatifs de guerre, plus de vols d'avions de combat en rase-motte au-dessus des territoires autochtones du Nord, plus de coupures de budgets sociaux.»

Madeleine Parent n'en est ni à son premier, ni à son dernier combat. Ce jour-là, elle s'apprêtait à partir pour la Nouvelle-Écosse où elle devait rencontrer des militantes de groupes de femmes, notamment de groupes d'aide aux femmes victimes de violence familiale. Du monde qu'elle aime. Du monde à qui elle pense quand elle mène sa lutte pour la paix ■

Comité canadien
d'action sur le
statut de la femme
Résolution 37
adoptée au Congrès
de juin 1986

37. IL EST RÉSOLU QUE LE CCA avise le gouvernement canadien de son opposition aux relations internationales fondées sur les menaces, l'usage de la force, les tueries et la destruction, et recommande vivement au Canada de respecter sa politique déclarée de coopération et de négociations internationales; et

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE LE CCA s'oppose au recrutement et à l'entraînement d'hommes et de femmes pour leur faire commettre des actes impliquant tueries, destructions et l'usage de la force; et

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les femmes canadiennes, en tout temps, bénéficient totalement de la protection que leur confère l'article 15 de la Charte des droits. (auparavant I-36)

« À la fin de mes études collégiales, il y a un an, j'ai dû «travailler» sur le Bien-être social. En fait, ce que je veux dire par là, c'est que pour avoir des prestations qui aient un peu plus d'allure, j'ai dû m'embarquer dans un projet Déclic. Ma job? Monter et coordonner un réseau de bénévoles dans un centre d'accueil. Et sais-tu qui m'a remplacée quand le projet s'est terminé? Une bénévole!

«P'tite vie...! Alors, un matin, je me lève en me disant: chus tannée d'me battre, j'entre dans l'armée! Qu'est-ce qui te fais rire? Ouais... c'est bizarre ce que je viens de dire. Écoute, il faut me comprendre. Pendant trois ans, je n'aurai pas à me casser la tête financièrement. Et puis, j'ai besoin d'un changement de vie, de me dépasser, physiquement et moralement.

Un engagement politique?

«Je ne vais pas dans l'armée par patriotisme. Il y a quelque temps, il y a eu le raid américain sur Tripoli. Alors ça, ça m'a fait «freaker». Avant ce raid, mon engagement dans l'armée était un engagement tranquille. Avec cette histoire de raid, je me suis posé des questions comme: en m'enrôlant, est-ce que je ne fais pas le jeu de la destruction? Est-ce que mon implication ne devient pas politique? Je ne veux pas être complice de ce genre d'opération-là.

«Quand j'étais au Cegep, j'avais fait un travail sur le désarmement, tu sais la question d'un F-18 pour la paix. Pour moi, la menace nucléaire est bien présente et importante. Seulement, je trouve qu'il n'y a pas de position facile entre vivre tout le temps dans la peur d'une guerre nucléaire, ou mettre sa tête dans le sable en faisant semblant que la menace n'existe pas. Qu'est-ce qu'on peut faire pour s'impliquer? Je ne me serais sans doute pas engagée dans l'armée américaine. Mais finalement, quand j'y pense, le rôle du Canada dans le monde n'est pas clair...

Les filles sont plus critiques

«Je n'ai pas vraiment peur que l'armée me transforme en «zombie», en tout cas si je n'y

«Chus tannée d'me battre, j'entre dans l'armée»

Brigitte (nom fictif pour une fille en chair et en os) a vingt ans. Le bel âge? Pas quand on est ballotée entre le BS et les jobines à la petite semaine. L'armée, avec sa publicité séduisante qui met l'accent sur les défis à relever et la possibilité d'acquérir une formation professionnelle, peut apparaître comme une solution. Brigitte s'est laissée tenter. Anne-Marie David a recueilli son témoignage.

reste pas plus de trois ans. Je connais des filles qui en sont sorties après ce temps très équilibrées, très critiques face à l'armée, à la corruption... Moi, je pense que c'est plus difficile de bourrer le crâne des filles, plus difficile de chercher à les rendre «viriles»!

Un rôle différent

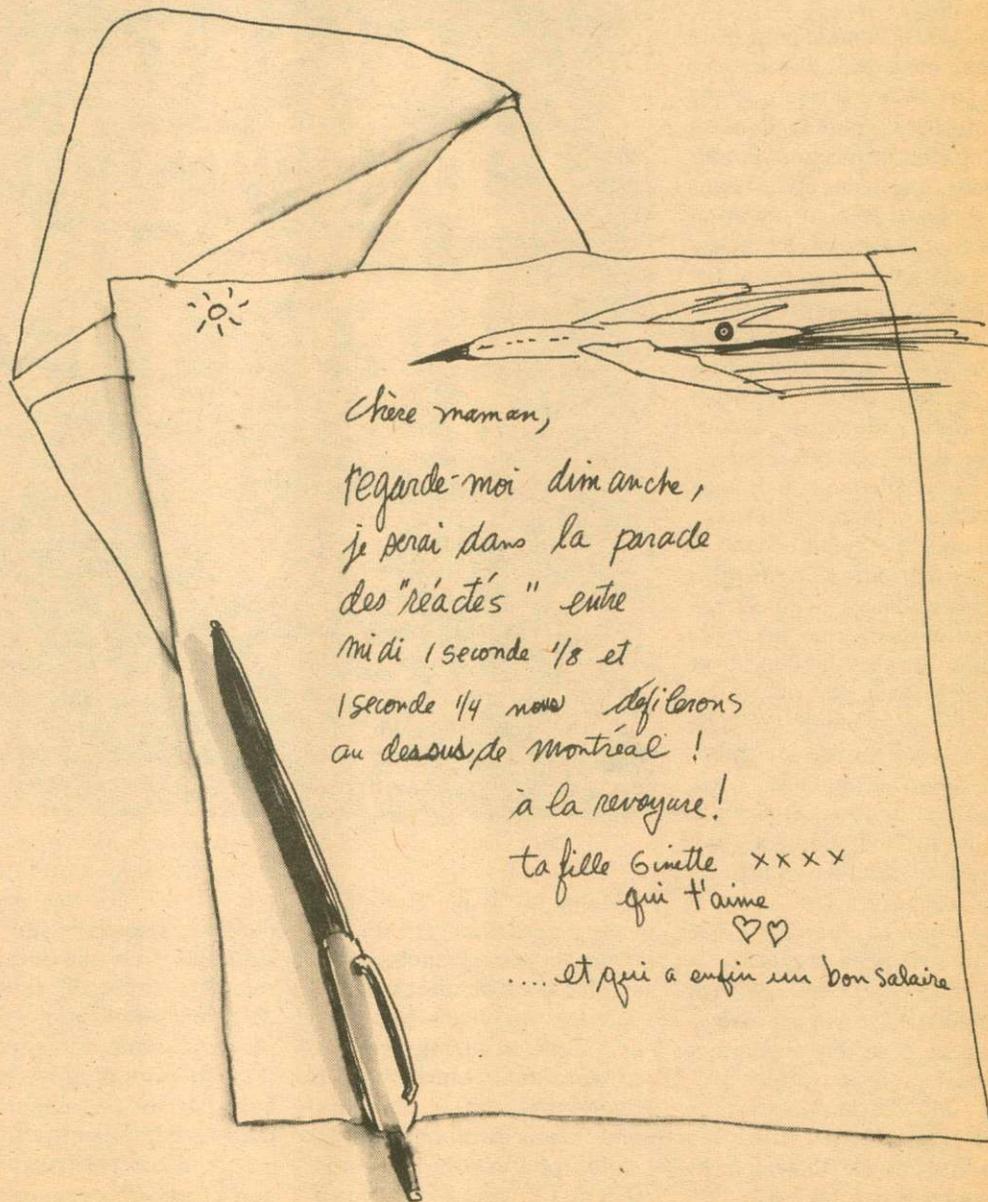
«Le rôle des hommes et des

femmes dans l'armée est souvent différent. D'abord, les hommes vont dans les unités de combat, mais pas les femmes. C'est curieux, parce qu'il y a des femmes qui veulent aller au combat. Moi, ça ne me dit rien, cette égalité-là. Il me semble que si j'avais à tuer, je sortiraïs de là malade dans la tête...

«Bon, ensuite les femmes ont souvent comme rôle d'assu-

rer une fonction de base, l'administration. Moi, je veux apprendre un métier. Dernièrement, ils m'ont fait passer un test pour déceler mes aptitudes. Entre autres, ils me demandaient de démonter et de remonter – sur papier – un moteur. Les résultats obtenus me donnent le choix entre un très petit nombre de métiers, finalement. Et moi qui aurais voulu faire de la mécanique... Mais comme bien des filles, j'ai pas été incitée à suivre cela des cours de mécanique. Hein? Tu dis que ça s'appelle comment? De la discrimination systémique?»

(NDLR: *Discrimination systémique: ensemble de pratiques ou de mécanismes qui, parce qu'ils fonctionnent toujours de la même manière, contribuent à perpétuer la discrimination à l'égard de certains groupes de personnes.*)



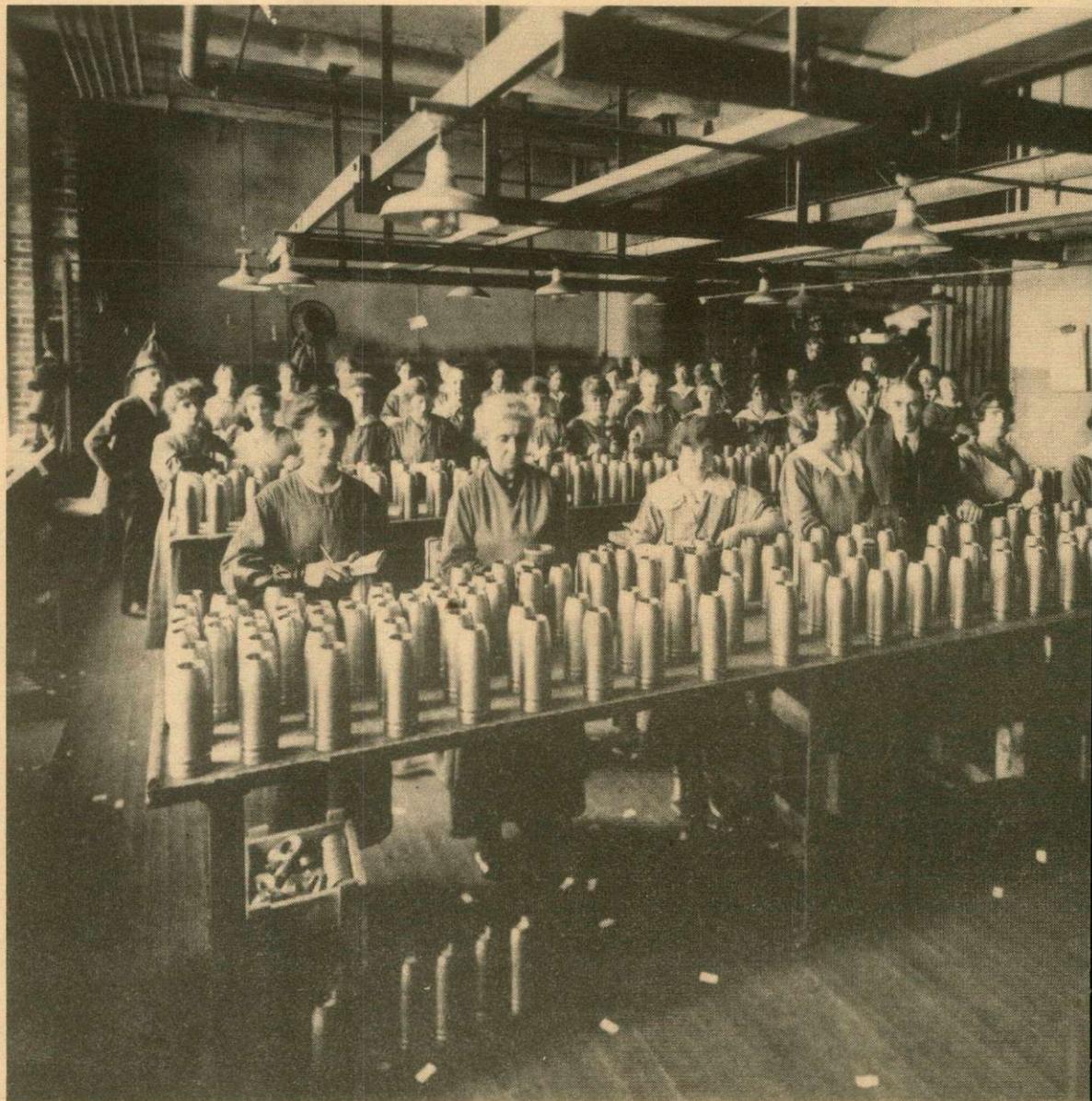
Elles sont entrées aux Industries Valcartier exactement pour le même motif qui avait poussé leurs mères, deux décennies plus tôt, à travailler «à l'arsenal»: parce que c'était l'industrie du coin qui offrait le meilleur salaire à une femme. Avant, Marie-Anne vendait des chaussures et constate que «c'est plus payant dans l'armement». Nicole travaillait dans la restauration. «Un travail exigeant, des clients difficiles, le patron qui chiâte, la petite paie. Quand je suis arrivée à Valcartier, je ne savais pas vraiment ce qui se faisait là». Aujourd'hui, elle sait. Et juge que «ce n'est pas pire de fabriquer des balles que de couper du monde sur le Bien-être ou sur l'assurance-chômage». Marie-Anne renchérit «ou d'offrir à nos boss des cours pour leur montrer comment nous chier sur la tête».

Vivre la guerre... au travail

Pour elles, comme pour leurs collègues de travail, la guerre ce n'est pas ce qui arrive quelque part au bout du monde, dans un pays où elles ne mettront jamais les pieds. La guerre, elle est dans l'usine. Dans la peur omniprésente qu'une flammèche d'électricité statique ne mette le feu aux poudres et ne provoque une explosion mortelle (il y a une explosion majeure tous les trois ans, en moyenne, et plusieurs explosions «mineures» chaque année); dans l'attente angoissée des résultats de la prise de sang qui indiquera peut-être un taux de plombémie (plomb dans le sang) supérieur aux normes; dans les cadences à respecter... Travailler dans une usine de munitions, c'est subir quotidiennement le bruit, les vibrations, la poussière de plomb qui colle à la peau et s'infiltrer sournoisement dans l'organisme. C'est l'obligation de rester sur le qui-vive pour éviter tout geste qui mettrait en péril sa sécurité et celle des autres travailleuses: «Si tu fais un geste brusque, tu peux accrocher la personne à côté de toi. Elle peut échapper ce qu'elle avait dans les mains. Une étincelle, tout brûle». Les deux femmes évoquent, un voile dans la voix, ces deux travailleurs dont les entrailles ont été littéralement déchiquetées par une explosion.

Marie-Anne Hamel et Nicole Beaumont refusent de carbu-
rer à la culpabilité. Elles n'en ont ni le temps, ni les moyens
surtout. Oui, elles travaillent depuis dix ans dans une usine
de munitions. Nicole les fabrique, quelque part sur la chaîne,
et Marie-Anne les inspecte. Et non, elles ne porteront
pas pour ça sur leurs épaules le poids de toute la culpabilité
guerrière du monde!

Quand la guerre, c'est dans l'usine

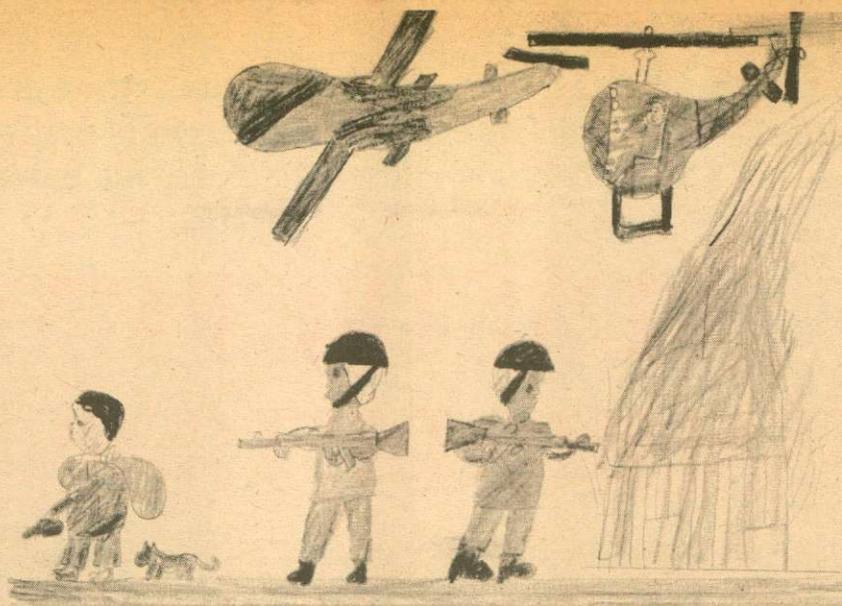


La sécurité

Même si on ne veut pas y penser, c'est sans cesse là. Les risques, la peur. Depuis la mise sur pied d'un comité de santé-sécurité, la situation s'est cependant beaucoup améliorée, constatent Marie-Anne et Nicole. On vérifie régulièrement le taux de plombémie. On change plus souvent l'équipement de sécurité. Et les travail-

leuses enceintes sont immédiatement retirées des départements à risques. Mais ça ne suffit pas. Certaines mesures de sécurité, faute de cohérence dans leur application, demeurent théoriques (ex: interdiction du port d'objets métalliques par les travailleuses pour éviter l'électricité statique); d'autres paraissent dérisoires: «Par exemple, tu as

20 minutes pour prendre une douche à la fin de ton quart de travail, pour te débarrasser de la poussière de plomb. Enlève 5 minutes pour te rendre, le temps de te déshabiller, prendre ta douche, te rhabiller, courir puncher, ça veut dire que tu ne te nettoies jamais complètement. Tu gardes de la poussière sur toi». De la poussière qu'on ramène à la



maison et qui risque de contaminer les enfants, le ou la conjoint-e...

Produire autre chose... et garder nos emplois

Marie-Anne et Nicole ne sont ni inconscientes, ni aveugles. La question du désarmement, elles la connaissent pour avoir assisté à des débats d'instances syndicales: la première est déléguée syndicale, la seconde secrétaire du syndicat local et membre du comité de condition féminine de la Fédération de la métallurgie. Comme leurs collègues de travail, elles sont favorables à une entreprise de reconversion industrielle qui ferait des usines d'armements des productrices de biens socialement utiles. «Mais, précisent-elles, *il ne faudrait pas fermer notre usine pour en ouvrir une autre ailleurs. Il faut trouver à utiliser nos compétences et le matériel avec lequel nous travaillons*». Elles savent que ça ne sera pas simple. À Valcartier, le seul département qui produisait autre chose que de l'armement – des réservoirs destinés aux bateaux, plus précisément – a été fermé. Pas assez rentable. Tandis qu'il y a toujours une bonne petite guerre quelque part... «*Il va falloir nous aider, nous informer*». Message reçu, les filles!

**ALLEMAGNE, ÉTATS-UNIS, SUISSE,
CANADA, SUÈDE, ETC:**

ELLES AGISSENT

Tant par leurs actions tenaces et souvent spectaculaires que par leur représentation numérique, les femmes se situent à l'avant-garde du mouvement pacifiste mondial:

- Elles édifient à proximité de bases militaires des **campus pour la paix** et s'y maintiennent parfois durant des années. À Greenham Common en Angleterre, à Hastelbach en Allemagne de l'Ouest, à Camiso en Italie, à Seneca aux États-Unis, à Pine Gap en Australie, à Cole Bay au Canada, elles ont contribué à sensibiliser l'opinion publique mondiale aux risques d'un conflit armé. Elles y ont organisé des actions, gelé, frissonné sous la pluie. Et des centaines d'entre elles ont été incarcérées;

- Des conférences ont réuni des femmes œuvrant pour la paix à Genève, à Vienne, à Copenhague, à Sofia, à Prague...

- Des **marches pour la paix** ont mobilisé des milliers de femmes. Une de ces marches les a menées de Stockholm (Suède) à Moscou, une autre d'Oslo (Norvège) à Washington.

L'engagement des femmes dans le mouvement pacifiste a contribué – en dépit de fortes résistances qui se sont parfois manifestées et se manifestent encore – à jeter un pont entre féminisme et pacifisme. De cette réflexion ont émergé des actions originales. Par exemple, la montréalaise Dana Swonok déposait une couronne de fleurs, le Jour du souvenir 1983, à la mémoire des femmes violées en temps de guerre...

«Dommage que Kennedy et Krouchtchev aient dépassé l'âge de la culotte courte, car il se trouverait certainement quelque mère de famille expérimentée pour faire cesser ce petit jeu de «t'as commencé, je vais te le remettre...»

Jeanne Duval, avril 1962. Madame Duval a été vice-présidente de la CSN de 1956 à 1961, et militante du comité féminin de la CSN.

«La puissance déchaînée de l'atome a tout changé, sauf nos modes de pensée, et nous glissons ainsi vers une catastrophe sans précédent. Une nouvelle façon de penser est essentielle si l'humanité doit survivre».

(Einstein)

1) On relie 500 accidents de travail et maladies industrielles par année, aux Industries Valcartier. Le comité de santé-sécurité «ne fournit pas», commente le responsable.



Francine Pelletier, membre de l'équipe rédactionnelle de la Vie en rose; Monique Simard, vice-présidente de la CSN; Danielle Hébert, responsable du comité de condition féminine de la CSN. À elles trois, elles

cumulent une très intéressante expérience de contacts avec des femmes du Tiers-Monde: conférence de Nairobi pour la fin de la Décennie des femmes, voyages aux Philippines, au Salvador, au Nicaragua, au Brésil...

«L'AUTRE PAIX»

DES FEMMES DU TIERS-MONDE

Q: Quand les féministes et pacifistes occidentales parlent de la guerre, elles font référence à une réalité «d'ailleurs». Il n'y a pas de guerre sur notre territoire, alors que guerres classiques, guerres civiles ou luttes de libération nationale constituent le quotidien d'un grand nombre de femmes du Tiers-Monde. Est-ce que notre pacifisme est différent du leur?

F.P. Le mot paix est à la limite un mot de pays industrialisé. Ici, nous pouvons nous permettre le luxe d'y réfléchir... parce que nous ne sommes pas en guerre! Il est très important de dire que si les femmes du Tiers-Monde souhaitent la paix tout autant que nous, elles n'en veulent pas à tout prix. Pour elles, il faut avant tout continuer le combat jusqu'au bout pour l'élimination de la misère et de l'exploitation.

D.H. Il faut savoir distinguer entre les guerres conventionnelles et les guerres de libération quand on parle des femmes du Tiers-Monde. Qu'a à perdre une jeune Africaine d'aujourd'hui qui vit des situations d'exploitation, sinon ses chaînes?

Et c'est une lutte qu'elle est prête à mener jusqu'au bout. C'est clair dans ce cas qu'elle ne tiendra pas le même discours que nous sur la paix! Il faut aussi garder à l'esprit que dans les pays en guerre, ce sont les femmes et les enfants qui sont les premières victimes. Les femmes doivent assurer la continuité du quotidien, de la vie. Elles prennent à leur charge les enfants qui n'ont plus de parents, alors qu'elles-mêmes ont souvent de grosses familles. Guerre ou pas, il faut continuer. Elles n'ont pas le choix.



Q: Le mouvement féministe d'ici est divisé quand il est question de l'intégration des femmes dans l'armée et plus particulièrement dans les unités de combat. Certaines des femmes que vous avez rencontrées étaient des guérilleras, ou étaient très proche du mouvement de libération. Comment vivent-elles cette situation?

F.P. Pour les féministes d'ici, il faut refuser le modèle proposé par l'armée parce que c'est un modèle de violence et que ce n'est pas cette égalité-là qu'on revendique. Mais pour une guérillera du Salvador, participer à la guérilla, c'est accéder pleinement à l'égalité.

Elles établissent là avec les hommes une relation égalitaire presque inconcevable auparavant. C'est un saut historique important. Est-ce que c'est provisoire, est-ce que ça se maintiendra après la guerre? C'est une autre histoire.

M.S. Ici, quand les femmes disent «Nous n'avons pas à faire partie des unités combattantes», c'est la manifestation du rejet d'un modèle. Nous n'aspirons pas à tuer au nom de l'égalité.

Pas plus que nous n'aspirerions à devenir patronnes! Tout ça s'inscrit dans un débat très sain, dans un questionnement d'ensemble des rôles sociaux et du modèle de société.

Le débat sur la place des femmes en politique est du même ordre, quand on se demande si on veut exercer le pouvoir, comment on veut l'exercer, et si on veut l'exercer, pourquoi et pour qui.

La définition d'un véritable projet féministe, c'est à travers ces questions-là qu'elle s'élabore. Mais pour les femmes du Tiers-Monde, ça ne se pose de la même façon. Elles n'aspireront pas à devenir membres des escadrons de la mort, au Brésil, mais on les retrouvera occupantes armées dans les terres, pour défendre leur droit à ces terres. Il faut distinguer. Ça ne va peut-être pas jusqu'à se demander s'il y a de bonnes et de mauvaises guerres, mais le problème se pose différemment. Dans la finalité même de la guerre et de la paix.

F.P. Mais moi je pense que ça peut aller jusque là! À distinguer les bonnes et les mauvaises guerres, les guerres justes et injustes. La violence à un moment donné peut être nécessaire. Il n'y a rien d'idéal à joindre l'armée cana-

diene, mais joindre les guérilleros en Amérique du sud pour lutter contre un oppresseur, oui.

M.S. Au Salvador, au Nicaragua, la violence est partout. Tu peux chaque jour voir quelqu'un de proche être assassiné sous tes yeux, ou violenté. Dans un contexte pareil, la question ne se pose pas de savoir si tu dois faire la guerre ou pas.

Q: Les femmes du Tiers-Monde ne subissent pas que la guerre par les armes. Elles subissent aussi cette forme de guerre économique qui s'appelle l'exploitation par un dictateur ou/et par les grandes compagnies étrangères. Comment est-il possible d'envisager une action pacifiste concertée avec ces femmes, sachant que nous sommes du mauvais côté de la clôture? Du côté des exploités, de ceux qui vendent les armes à leurs dirigeants?

F.P. Il est frappant de constater que les femmes du Tiers-Monde font de plus en plus nettement la distinction entre le peuple - mettons américain - et les gouvernements.

Pour elles, ce n'est pas parce que tu es blanche et que tu viens du Nord que tu es l'ennemie à abattre. Il y a des nuances, et elles les font. Elles ont une telle soif de solidarité internationale que c'en est bouleversant!

M.S. J'arrive du Brésil et j'ai pu constater, comme Francine, à quel point cette soif de solidarité est forte. C'est exigeant, très exigeant. Parce qu'autant cette soif est forte, autant aussi les femmes qui la manifestent vont préciser que nous n'avons pas à nous mêler de leurs problèmes, que nous n'avons surtout pas à imposer nos solutions.

Mais c'est tentant, tu sais, surtout quand on travaille sur de petits projets, avec nos critères d'efficacité et de performance, de penser que nous avons la solution. Il faut éviter de tomber dans le piège.

D.H. Il y a aussi le piège de la culpabilité, cette culpabilité que nous autres femmes de pays riche développons parfois. Je l'ai constaté en travaillant en atelier avec des femmes du Tiers-Mon-

de, à Nairobi. Les déléguées qui venaient d'anciens pays colonisateurs avaient tendance à «réparer» en en faisant trop. C'était gênant. Sur des questions comme celle de la contraception, par exemple, nous n'avons pas à imposer nos vues. Ces femmes font leur cheminement, à leur rythme et nous devons respecter ça. Même si nous ne comprenons pas toujours.

F.P. Nous ne sommes pas encore très loin du temps où il y avait une énorme méfiance, de part et d'autre. Avec les femmes latino-américaines, on se lorgnait de chaque côté de la clôture, elles les lutteuses-pour-la-libération-mais-pas-féministes, et nous autres féministes-haïsseuses d'hommes. Chacune convaincue que l'autre ne pouvait pas comprendre. Pour moi, Nairobi ça été merveilleux, parce que j'ai eu l'impression qu'on avait dépassé ce stade. On se comprenait, on se respectait. On n'était pas pareilles, et on n'était pas obligées d'être pareilles.

M.S. C'est vrai qu'on a changé, de part et d'autre. Les femmes occidentales se posent aujourd'hui des questions de développement économique. Dans le même sens, on a vu à Nairobi les femmes du Tiers-Monde se saisir aussi en tant que femmes des questions de développement. Elles parlent des problèmes nationaux qu'elles vivent non seulement du point de vue d'une personne en lutte de libération mais aussi en tant que femmes. C'est ça la grande découverte de Nairobi.

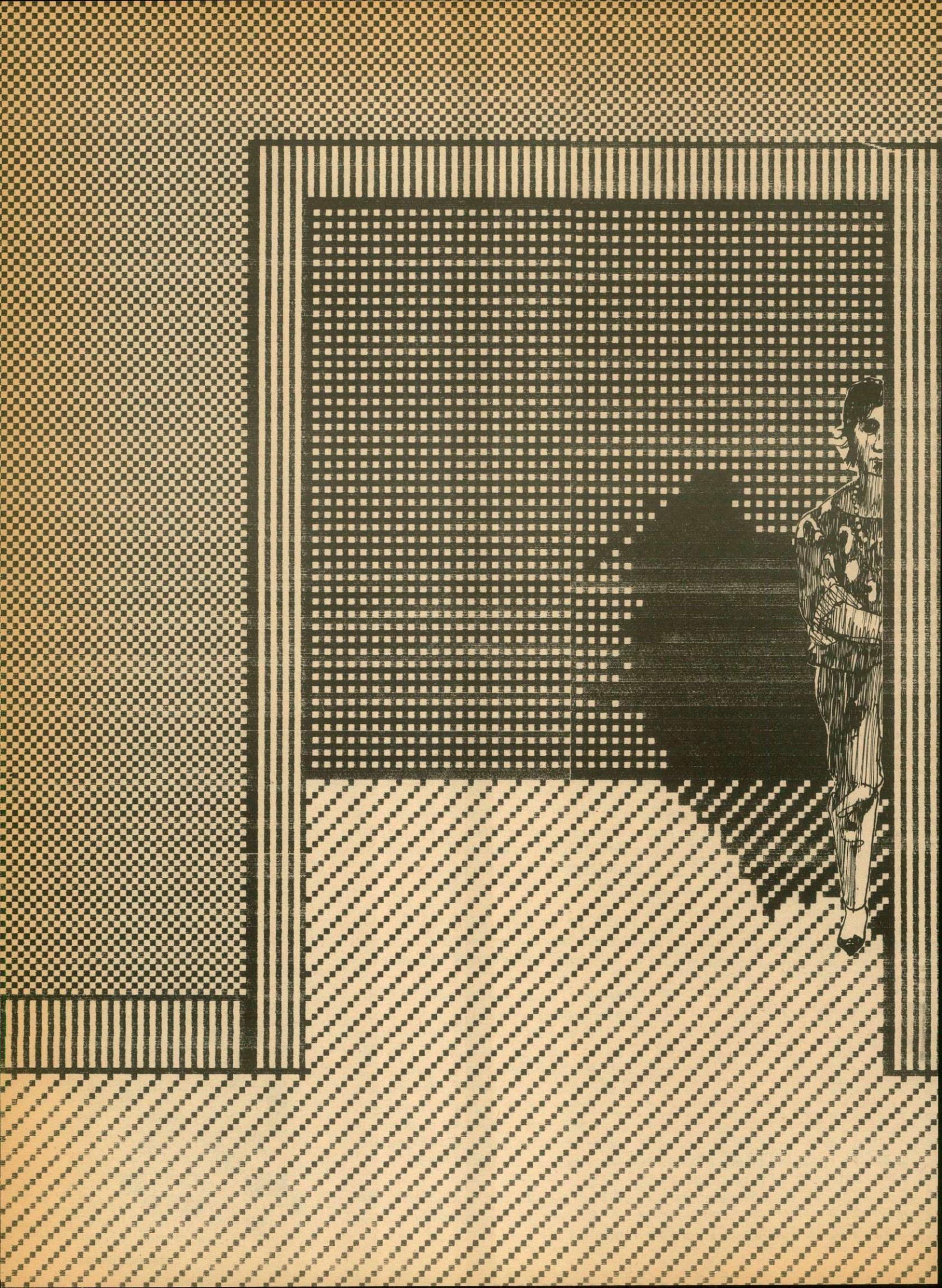
Q: Est-ce que la véritable paix dans le monde ne peut s'établir que si les pays industrialisés respectent les modèles de développement que les pays du Tiers-Monde eux-mêmes définiront?

M.S. Je pense que oui. Mais il faut être conscientes que ça veut dire aussi que des choses vont changer chez nous...

D.H. ... que nous devons apprendre à nous passer de plein de petites choses qui nous paraissent aller de soi, ou les payer plus cher: le beurre d'arachide sur les toasts du matin, les bananes, le café, tous les produits destinés aux pays riches, au détriment de la production de denrées de base! Une partie de notre mode de vie repose sur l'exploitation des pays du Tiers-Monde.

F.P. Il y a un bout de chemin à faire et des solidarités à développer pour changer ça!

12	N	U	E	E	S	A	L	A	I	R	E
11	S	A	L	E	S	R	I	E	L	M	
10	C	E	L	E	S	V	P	A	S		
9	S	C	I	U	R	E	S	R		R	I
8	E	S	P	R	I	T	S	L	E	L	
7	L					B	R	I	A	R	D
6	L	I	T			O	T	A	N	O	C
5	E	A	U	E	R	P		C	R	I	
4	V	R	O	M	B	I	R	R	O	N	D
3	U	T	M	E	M	E	S	E	N		
2	O	N	U	L	M	A	R	E	Y		
1	N	E	N	U	P	H	A	R	F	A	S



LE SORT D'UNE FEMME SUR DIX..

■ Baie-Comeau, 6 septembre 1986: Ginette Desjardins est abattue par son ex-conjoint. Un «fait divers» comme un autre? Non. Car, suprême ironie, Ginette est elle-même directrice du centre local d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale.

NOUVELLES CSN a demandé à Lucie Laurin d'enquêter.

Un Elle fait partie de la moitié du monde qui naît avec un retard millénaire à rattraper sur l'autre moitié. Elle grandit dans un milieu traditionnel, avec le désir de bien jouer le second rôle

qu'on lui a réservé. Comme dans les beaux romans, elle épouse celui qu'elle aime. Elle cesse de travailler à l'extérieur, pour mieux se consacrer à son foyer. Seule toute la journée, elle songe aux réprimandes qu'il lui a adressées la veille; c'est vrai qu'elle ne réussit pas ses plats aussi bien

que la femme de son collègue. Peut-être devrait-elle suivre des cours?... Pourtant, ni sa mère, ni ses sœurs, ni ses amies n'en ont eu besoin; pourquoi elle? Et ce matin, au lever, il lui a trouvé l'air moche, avec son gros ventre - ça commence à se voir! - et ses cheveux ébouriffés...

Deux Elle est passée chez le coiffeur, s'est confectionné un bijou de robe du dernier cri. Elle s'est affairée toute la journée à la cuisine pour mijoter un repas dont son «collègue» se souviendra. Le «collègue» arrive, lui jette un coup d'œil admiratif, se régale, la complimente; le mari lui raconte en ricanant les derniers échecs culinaires de sa femme. Sitôt l'invité parti, il lui administre une gifle retentissante: qu'est-ce que c'est que cette robe sexy? Elle fait de l'œil à son ami, maintenant? Et dans cet état, encore?

Trois Les exigences se sont multipliées. Les contrôles aussi. Il lui téléphone dans la journée pour vérifier son emploi du temps, la soumet quotidiennement à des interrogatoires interminables. Hantée par le souci de le satisfaire, elle fait des efforts désespérés pour ressembler à cette épouse parfaite qu'il lui dépeint sans relâche. En vain. Elle en fait toujours trop, ou trop peu; jamais ce qu'il faut, jamais ce qu'il attend. Alors, de temps à autre, c'est la raclée, pour la «corriger»...

Quatre Deux ans maintenant qu'ils sont mariés. Elle en a vu de toutes les couleurs. Cinq ou six fois, il a dû la conduire à l'hôpital «après»; il ne la quittait pas d'une semelle, s'empressant de répondre aux questions à sa place. Avec la venue du bébé, les occasions de la critiquer se sont multipliées; s'étant révélée une épouse incompetente, comment aurait-elle pu être une bonne mère?

Cinq Elle se sent seule au monde. Pour être plus disponible à son foyer, elle a renoncé à fréquenter ses amies d'autrefois. Elle ne comprend pas comment il se fait que le tendre amoureux d'hier est devenu cette brute qui lui déchire le cœur; car, bien pires que les coups physiques que lui porte celui qu'elle aime toujours, les injures qui les accompagnent l'atteignent au plus profond d'elle-même. Il lui dit qu'elle est une rien du tout, un déchet de la société; et elle le croit. Aucune autre femme, assurément, n'est inadéquate en tout comme elle-même! Responsable de l'échec de son foyer, incapable de faire le bonheur de son mari, comment oserait-elle solliciter aide et compréhension?

Six Depuis qu'il a menacé de la tuer, la peur ne la quitte plus. Elle voudrait se sauver, mais pour aller où? Comment trouverait-elle un emploi, elle qui ne sait rien faire? Et qui s'occuperait du bébé? Elle se sent prise au piège...

Sept Un jour pourtant, il a failli la tuer. Alors, inattendu, miraculeux, un faible sentiment d'amour-propre est apparu, la poussant, presque malgré elle, hors de l'enfer... ■

Environ 225 personnes, portant brassard noir, ont marché silencieusement dans les rues de Baie Comeau, le 19 septembre dernier, pour revendiquer comme à chaque année le droit des femmes à l'égalité et au respect. Les hommes étaient invités à joindre la manifestation qui cette année revêtait un caractère particulier en raison de la mort violente de Ginette Desjardins, abattue par son ex-conjoint le 6 septembre dernier; après s'être elle-même soustraite à une situation conjugale intolérable, Ginette Desjardins, mère de 5 enfants, assumait depuis février 1985 la coordination de l'accueil et de l'hébergement de la Maison des femmes de Baie Comeau. Pour les années 1982 et 1983, 240 femmes ont, elles aussi, été assassinées par leur conjoint au Canada.



«Pourquoi est-ce à moi de partir?»

Angèle Bergeron, technicienne en assistance sociale, CLSC Longueuil

«Je travaille à l'urgence psychosociale. Occasionnellement, je reçois des femmes violentées par leur conjoint. Mon rôle premier est d'évaluer l'état de danger dans lequel elles se trouvent, puis de prendre les moyens nécessaires pour assurer leur sécurité. Souvent, très souvent, les femmes résistent; elles vivent comme une grande injustice le fait de devoir quitter leur maison: «C'est chez moi, disent-elles. C'est lui qui m'a blessée; pourquoi est-ce à moi de partir? Et pour les enfants, c'est un grand dérangement...» Quelquefois, on oriente ces femmes vers l'aide juridique pour entamer des procédures afin d'empêcher le mari d'entrer dans la maison.

«Mon rôle est aussi d'amener la femme à prendre conscience de ses droits, et qu'elle n'a pas à endurer cette situation; c'est généralement assez aisé, puisqu'elle a déjà fait la démarche de s'adresser à nous pour demander du secours. Ensuite, j'oriente la cliente vers les ressources appropriées.

L'inconfort intérieur

«Quelquefois, des hommes violents s'adressent à nous; ils se sentent extrêmement mal à l'aise d'avoir toujours ce réflexe de frapper et de hurler. D'autres ont cessé de frapper leur compagne quand elle a menacé de les quitter, et ils ont refoulé leur violence; ça les rend dépressifs. Lorsqu'on reçoit ces clients-là, on évalue avec eux l'inconfort intérieur qu'ils ressentent, puis on les amène à prendre conscience qu'ils doivent trouver des alternatives à leur violence. On les réfère à PRO-GAM, au CLSC en psycho-

logie, ou en thérapie privée.

«Il est urgent d'établir une concertation de tous les intervenants concernés par la violence familiale, et de bien déterminer les rôles de chacun. Il ne faut pas non plus négliger l'aspect préventif!»

«Par exemple: les romans Harlequin»

Anne-Marie Sauvé a travaillé durant trois ans dans la Maison du Réconfort inc., qui accueille et héberge les femmes victimes de violence conjugale:

«Je pense que les media ont une grande responsabilité là-dedans. Ce n'est pas la violence spectaculaire qui est la plus dommageable (celle des films de cow-boy par exemple). C'est la violence plus subtile du gars qui séduit la fille, qui l'embrasse de force, ou de la femme qu'on représente en train de faire le ménage. Prenons par exemple les romans Harlequin. On y retrouve toujours le même schème: le héros riche, beau, viril, important, qui a beaucoup d'expérience avec les femmes; l'héroïne toujours vierge (même si elle a 25 ans!), évidemment très belle. Elle lui résiste. Il la conquiert par la force et pour elle, ô délices, c'est la découverte des plaisirs de l'amour, de la jouissance, qu'elle doit à sa brutalité! Quand on pense aux milliers de femmes qui consomment ces romans malsains...

S'outiller

«C'est un conditionnement culturel qui pousse les femmes à se dévaloriser, et à prendre sur elles la responsabilité de tous les problèmes. Pas étonnant qu'elles se laissent battre tant que les enfants ne sont pas en danger!

«Ce qu'il faut, c'est outiller les

femmes, leur donner les moyens de s'en sortir. Ça prend un suivi après la maison d'hébergement; il faut relancer les femmes chez elles! Malheureusement, les maisons sont débordées...»

«On est démunis»

Mario Cotton, président du RETAQ

«Je travaille de nuit, dans le secteur West Island et Laval. Régulièrement, je dirais une fois par mois ou mois et demi, on est appelés pour un cas de violence conjugale (je parle ici de mon ambulance; il y en a 80 dans le secteur). On ne le sait pas d'avance, sauf si c'est la police qui nous appelle, ce qui est rare. En arrivant, on se rend compte qu'il y a eu bataille par l'état des lieux; et quand le mari est encore là, on sent l'agressivité dans l'air. On doit d'abord séparer les conjoints en envoyant le mari dans une autre pièce. Puis, on demande à la victime si elle accepte qu'on prévienne la police; souvent, elle refuse. Il arrive même qu'elle refuse d'être transportée à l'hôpital et nous demande de la soigner sur place!

Ni formation, ni directive

«Il s'agit toujours de blessures graves, puisque la victime ou l'agresseur s'est résigné-e à nous appeler; et ce sont, dans la plupart des cas, des blessures au visage (dents, mâchoire, yeux): tuméfaction, coupures profondes, etc.

«Malheureusement, les techniciens ambulanciers ne reçoivent pas de formation pour ce type de cas, ni même de directives particulières. Dans le cas des enfants violentés, on téléphone au DPJ avant même de les transporter, et le bureau de la protection de la jeunesse dépêche quelqu'un à l'hôpital. Mais pour les femmes battues, on est démunis, on ne sait pas quoi faire...»

QUE FAIT-ON POUR LES FEMMES?

Le plus grand défi qu'ont à relever les maisons d'hébergement et de transition est de rebâtir la confiance en soi de ces femmes bafouées. Le sentiment de culpabilité et d'isolement qui mine les conjointes battues s'atténue au contact d'autres femmes du refuge qui ont vécu une expérience toute semblable. Lorsqu'elles s'ouvrent enfin, elles sont intarissables; ce sont souvent des années de cruauté mentale et physique tenues secrètes jusqu'ici qu'elles ont à raconter! On les écoute, on les appuie, on respecte leur décision de porter plainte ou non, de retourner vivre ou non avec leur mari.

À zéro

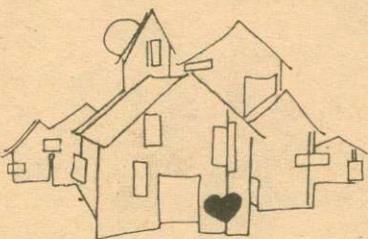
Lorsqu'elles décident de quitter leur mari, les femmes doivent souvent s'arracher au confort matériel dont elles avaient l'habitude, pour repartir à zéro: la maison appartient au mari, les épargnes avaient été déposées dans un compte conjoint que le mari s'est empressé de vider, etc. Bref, elles sont dans la rue, et n'ont d'autre choix que l'aide sociale, un logement minable, des meubles usagés.

Les intervenantes de la maison d'hébergement les accompagnent dans toutes leurs pénibles démarches. Outre le Bien-être social, elles doivent s'adresser au bureau d'aide juridique pour entamer le long processus judiciaire qui les mènera à une liberté toute relative. Enfin, il leur faut retourner dans ce qui a été le foyer conjugal pour y chercher leurs effets personnels.

Les enfants

Et il y a les enfants, souvent témoins des scènes de violence et terrorisés, que tous ces bouleversements traumatisent ou rassurent. Eux aussi ont besoin d'être écoutés et accompagnés. Lorsqu'elles le peuvent, les maisons d'hébergement leur affectent des animateurs/trices spécialisés.

Le Québec compte actuellement 61 maisons d'hébergement pour femmes violentées recevant en subventions un total de \$6,324,328 somme nettement inférieure aux besoins et qui les oblige à consacrer une bonne partie de leurs activités à chercher le financement nécessaire à leur survie.



Pour rejoindre le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence: 842-0607.

ET LES HOMMES?

Un groupe de professionnels inquiets de l'ampleur du phénomène a décidé de travailler concrètement à éliminer ce problème qui, parfois, «est une question de vie ou de mort». Car tant que voisins, amis, policiers, médecins, refuseront d'intervenir, le mari violent se sentira encouragé dans sa violence et si le couple se sépare, il recommencera avec sa nouvelle conjointe. L'organisme PRO-GAM (Projet Groupes au Masculin inc.), fondé en 1982, offre aux conjoints violents une série de 14 rencontres hebdomadaires en groupe, au cours desquelles les participants sont amenés tout d'abord à reconnaître leur comportement violent, puis à constater qu'ils ne sont pas seuls et qu'il y a espoir d'en sortir, et enfin à explorer d'autres moyens de faire face à leurs frustrations. Jusqu'à présent, les hommes qui ont suivi la série de rencontres n'ont pas récidivé. Il y aurait une trentaine d'organismes comme PRO-GAM au Canada.

Seuls

Lorsqu'ils entrent en contact avec PRO-GAM, les conjoints violents vivent une situation de crise; mais dans 80% des cas, le problème qu'ils énoncent n'est pas leur propre violence, mais plutôt le fait que leur conjointe les a quittés ou est sur le point de le faire, et qu'ils se retrouvent seuls. Ce qu'ils attendent de PRO-GAM, c'est le moyen de se retrouver avec elle...

Profil

Ils ont entre 17 et 64 ans, et ils sont de toutes races, religions, professions ou métiers. Une très forte proportion d'entre eux se retrouvent dans les trois catégories professionnelles suivantes: camionneurs, policiers et médecins. Près de la moitié d'entre eux ont vécu dans une famille sans violence. «Ce ne sont pas des malades», préviennent les intervenants de PRO-GAM; ce sont des hommes qui ne savent pas comment aménager leurs émotions, et surtout leurs sentiments de frustration. Ceci entraîne chez eux une grande dépendance affective; c'est pourquoi l'ensemble de leurs préoccupations gravite autour de leur conjointe et de leur famille. D'ailleurs – et c'est un autre point commun – ils ont très peu d'amis. Petit à petit, ils deviennent tellement absorbés par les faits et gestes de leur compagne, qu'ils finissent par la tenir responsable de tout ce qui leur arrive à eux. Se sentant impuissants devant le malaise intérieur qu'ils éprouvent, ils se convainquent qu'il faut la changer ELLE, la responsable, pour détenir quelque pouvoir sur eux-mêmes et sur leur propre vie.

Lorsqu'ils ont enfin cessé d'être violents, tout n'est pas réglé: la société autour d'eux n'a pas changé...



Pour rejoindre PRO-GAM: 270-8462

Du paternalisme à la solidarité syndicale

Lorsque par son travail, on contribue à produire le deuxième quotidien en importance au Canada, que l'on possède l'une des meilleures conventions collectives en Amérique du Nord, qu'en seize années d'existence syndicale on n'a débrayé qu'une toute petite journée, quelle sorte de vie syndicale mène-t-on?

L'ÈRE DU BON-ENTENTISME

Plus de 70% des employé-e-s du Journal de Montréal sont des pionniers de cette jeune entreprise fondée, rappelons-le, en 1964 à la faveur d'une grève au quotidien La Presse. N'ayant jamais ménagé leurs efforts pour faire du Journal le quotidien n° 1, c'est à juste titre qu'ils et elles sont fiers du succès prodigieux de ce qui est LEUR journal lequel, ayant été mis sur pied par Québecor, génère aujourd'hui 80% des profits de l'empire...

Pierre Péladeau, on s'en doute, craint comme la peste le déclenchement d'une grève au Journal. Les demandes syndicales ne se sont jamais heurtées à une résistance inébranlable; certaines conventions se sont même négociées sans problème. L'employeur ne s'oppose pas à la fondation, en 1970, d'un syndicat indépendant des journalistes et des photographes; c'est d'un beaucoup moins bon œil toutefois qu'il accueille l'affiliation du syndicat à la CSN en 1972. La première convention CSN, signée en 1973, constituera un solide contrat de base, établissant l'essentiel des droits syndicaux qui figurent encore dans la convention actuelle.

1973: FRONT COMMUN

La formation, en 1973, d'un front commun du syndicat des journalistes avec celui des employé-e-s de bureau soulève beaucoup d'inquiétude chez l'employeur, qui tente sans succès d'y faire obstacle. En octobre 1975, conscients de la force de leur regroupement, les deux syndicats se donnent une structure de fonctionnement unique, nommée Syndicat des travailleurs de l'information du Journal de Montréal (STIJM).

le journal
du journal

SYNDICAT DES
TRAVAILLEURS DE
L'INFORMATION DU
JOURNAL DE MONTREAL

STIJM.



Vu l'intérêt des deux parties à la bonne santé financière de l'entreprise, les relations de travail se déroulent sans trop de soubresauts, l'employeur donnant à la convention collective (déficiente au plan normatif) une interprétation assez souple, et consentant aux syndiqué-e-s des avantages salariaux importants: par exemple, en 1978, le syndicat obtient l'indexation au coût de la vie assortie d'une clause d'enrichissement de 2%, portée à 3% en 1980. Ainsi, entre les années 1979 et 1982, pendant que la plupart des travailleuses et travailleurs voient diminuer inexorablement leur pouvoir d'achat, les salaires des membres du STIJM passent presque du simple au double!

LA FIN D'UN CERTAIN PATERNALISME

En 1982, une nouvelle direction entrain en fonction. Étrangère à l'entreprise, ignorante de ses traditions et pratiques, elle instaura un mode de gestion du personnel autoritaire et rigide, fit

sentir aux employé-e-s qu'ils étaient devenus des pions aisément remplaçables. Attitude d'arrogance et de mépris qui, en créant beaucoup de mécontentement, sonna l'éveil d'une nouvelle conscience syndicale chez les membres du STIJM.

Rien de bruyant toutefois, rien de spectaculaire. Les employé-e-s, petit à petit, ont réalisé l'importance de se regrouper derrière les mêmes objectifs pour décupler leurs moyens. L'un après l'autre, ils ont eu envie de s'impliquer. Leurs initiatives, personnelles ou collectives, ont reçu l'appui enthousiaste de l'exécutif syndical et le soutien technique du secrétariat.

DES DÉPENSES RÉFLÉCHIES

La décision de se doter d'un secrétariat à demi-temps d'abord, puis à temps plein depuis février 1986, reflète le souci du syndicat d'atteindre une efficacité à la mesure de ses moyens. «Un syndicat comme le nôtre, ça se gère comme une PME», déclare Gilles Pilon,



Pierre Boisvert, vice-président, Pascale Perreault, présidente et André Bourgeois, vice-président.

secrétaire du STIJM. *On a un budget de \$ 250 000; si les sommes sont bien administrées, on arrive à des résultats intéressants.*

Intéressants en effet. L'embauche d'une secrétaire qui en peu de temps prépare des documents, tient à jour les résolutions, convoque les membres, a mis fin aux incohérences et aux retards d'autrefois. *«Il ne faut rien laisser au hasard, poursuit le secrétaire. On est responsables du respect des droits de 210 personnes! La moindre erreur ou négligence peut entraîner un préjudice grave...»*

C'est en vertu des mêmes priorités que le syndicat s'est doté tout récemment d'un ordinateur. Dépense onéreuse dans l'immédiat, certes, mais dont on apprécie déjà les bénéfices: les documents peuvent être adaptés, corrigés et mis à jour rapidement, les informations emmagasinées et aussitôt disponibles pour diffusion.

LA PRATIQUE CSN: INFORMATION ET FORMATION

Car l'information, voilà un pouvoir inestimable dont le STIJM ne craint pas d'abuser. À la publication irrégulière d'autrefois, l'ordinateur a permis de substituer un bulletin bimensuel dans lequel les membres peuvent trouver les nouvelles de dernière heure, ce qui maintient constante la circulation de l'information syndicale.

Les informations sur la santé financière du Journal de Montréal ne sont pas sans intéresser les syndiqué-e-s. Aussi reçoivent-ils régulièrement copie du rapport que l'entreprise distribue aux actionnaires. Tout récemment, le syndicat a même fait traduire pour la diffuser à ses membres une étude sur l'empire Québécois réalisée par la firme Wood Gundy. Tandis qu'à l'approche des négociations des rumeurs de source patronale laissaient présager de grands changements dus à des difficultés financières, l'étude concluait clairement que le Journal de Montréal était très rentable en raison, entre autres, de la stabilité des relations de travail.

Le STIJM a envoyé, ces dernières années, une trentaine de ses membres suivre les sessions de formation de la CSN, autre décision qui n'a pu qu'affermir la solidarité syndicale au sein du journal.

JOINDRE L'AGRÉABLE À L'UTILE

On peut bien le dire: les assemblées syndicales sont parfois ennuyeuses et fort peu courues pour cette rai-

son. Et lorsque l'assistance est assez élevée, ce sont souvent les mêmes personnes qui interviennent, celles qui s'expriment aisément en public. Le STIJM, lui, a réussi le tour de force d'amener 125 de ses membres (sur 210) à participer activement à l'étude de l'avant-projet de convention collective proposé à la fin de 1985.

Encore une fois, l'exécutif a fait le choix d'engager des fonds dans ce qui lui apparaissait essentiel à la vitalité syndicale: *«On a pensé renouer avec une vieille tradition québécoise, d'expliquer le secrétaire. Beaucoup de choses importantes se font autour d'une table: retrouvailles, réconciliation par exemple. Aussi, c'est au restaurant, aux frais du syndicat, qu'on*

a discuté de l'avant-projet de convention, et en assemblées sectorielles, pour que les gens s'expriment librement. En décembre 1985, on a tenu 22 assemblées sectorielles...»

L'exécutif syndical n'a pas eu à regretter ses choix. Les membres se sentent concernés, ils courent aux informations, ils discutent ferme. Loin de leur faire courber la tête, le mépris patronal aura servi à substituer aux liens verticaux des liens horizontaux autrement plus égalitaires et satisfaisants!

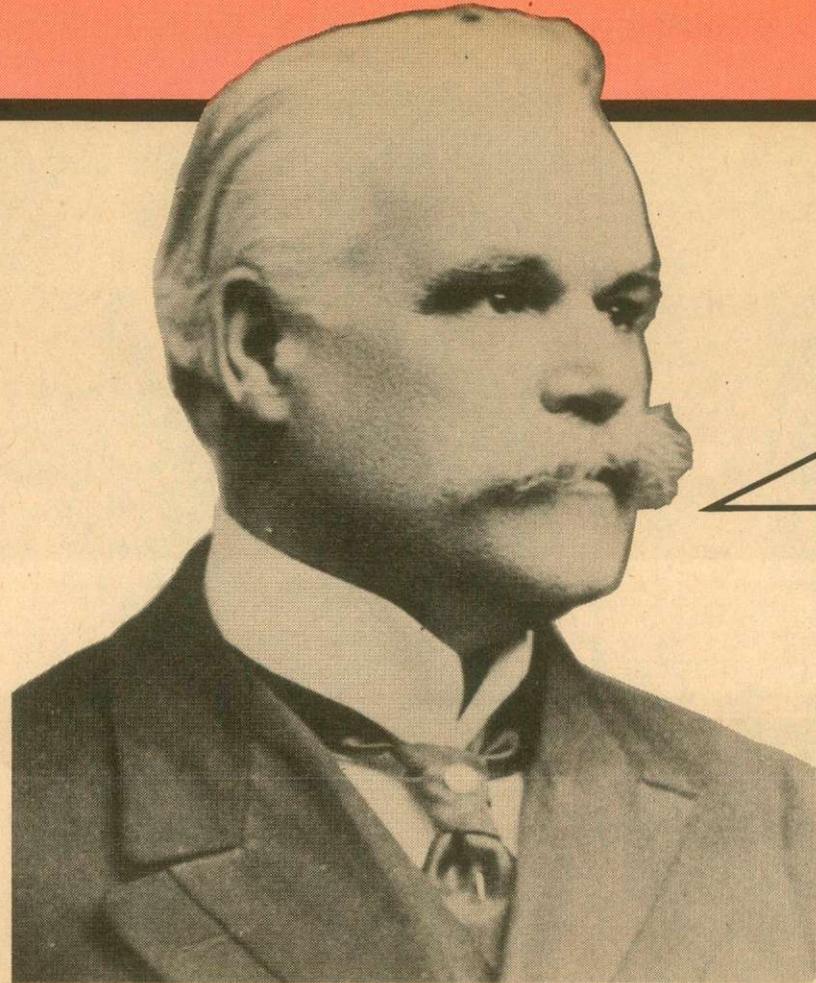
Lucie Laurin



André Viau, photographe au Journal de Montréal, à la sortie d'une assemblée du STIJM.



Michèle Delsemme, secrétaire salariée du Syndicat des travailleurs de l'information du Journal de Montréal.



« Une société coopérative est un groupement de consommateurs créé, non pas pour s'assurer un profit, – profit qui, venant de la bourse même où il doit être retourné, serait un mirage trompeur – mais bien pour rendre des services dans l'intérêt de tous indistinctement. »

REVIENS ALPHONSE

NOUS

allons redonner aux sociétaires leur vrai pouvoir dans les caisses!

NOUS

allons retrouver des services de qualité!

NOUS

allons de nouveau donner un coup de main aux gens mal pris!

NOUS

allons établir des conditions de travail dignes du mouvement coopératif!

BREF

il faut empêcher les directions des caisses de transformer notre Mouvement en un réseau de banques à charte.

Un message

du «COMITÉ DE LIAISON DES TRAVAILLEUSES SYNDIQUÉES DES CAISSES POPULAIRES POUR LA DÉMOCRATISATION DU MOUVEMENT DESJARDINS (CSN)»



Être chargé-e de cours, c'est:

- **Avoir un revenu maximum de \$ 18,000 par année.** Les chargé-es de cours demandent donc que leur rémunération soit établie en considération de leurs compétences et de leur contribution à l'enseignement universitaire.
- **La précarité d'emploi.** Les chargé-es de cours demandent aux administrations universitaires d'établir des mécanismes d'embauche fondés sur une reconnaissance véritable de l'ancienneté. Ce qui signifie notamment que leur lien d'emploi continu avec l'employeur soit reconnu.

- **La non-intégration à la vie des universités.** Les chargé-es de cours revendiquent le développement de nouveaux mécanismes d'insertion à la vie académique et professionnelle des universités.

Les chargé-es de cours veulent:

- L'accès au fonds de recherche, de création, ainsi qu'aux services à la collectivité.
- Que des programmes d'accès à l'égalité pour les femmes soient mis sur pied.

Vous avez dit: «chargé-e de cours d'université?»

Michel Laflamme est un gars chanceux, il a une «bonne job». La preuve? Il enseigne à l'Université! Oui, mais voilà: Michel Laflamme est chargé de cours, pas prof. Et il doit gagner sa croûte miette par miette, cours par cours. Ce qui fait qu'il se tape

le trajet Rimouski-Matane-Québec-Gaspé-Rimouski toutes les semaines pour se faire une paye! Inutile de dire que ça use la carcasse, la vie de famille et le char d'un «prof d'université»!...

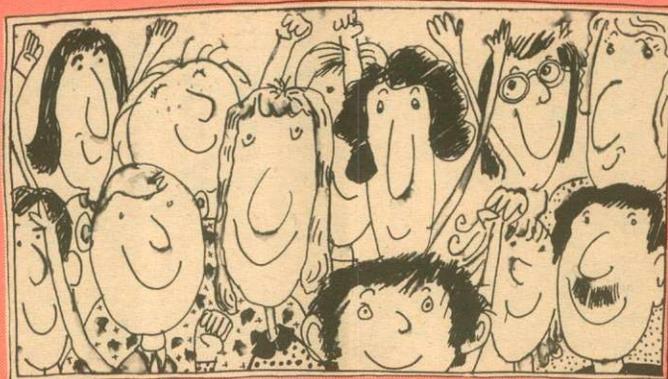
Du 14 au 17 octobre aura lieu une «semaine de visibilité des chargé-e-s de cours des universités».

Qui sont les chargé-e-s de cours? Tout d'abord, vous aurez peut-être la surprise d'apprendre qu'il y a plus de 6,000 chargé-e-s de cours affiliés à la FNEEQ provenant de six syndicats (Université Laval, Université de Montréal, Université du Québec à Chicoutimi, à Montréal et à Rimouski et les Maîtres de français langue seconde de l'Université Laval).

Six mille travailleuses et travailleurs précaires de l'enseignement universitaire, six mille travailleuses et travailleurs qui luttent pour améliorer leurs conditions de travail et qui doivent même lutter pour le droit à la syndicalisation. En effet, les chargé-e-s de cours de l'Université de Montréal ont dû subir sept ans de contestations juridiques avant de voir leur syndicat reconnu et quant à l'Université Laval, elle conteste encore leur accréditation pourtant obtenue en avril 1985...

Vous fréquentez l'université? Alors il est fort probable que votre «prof» soit en fait une ou un chargé-e de cours. En effet, plus de la moitié de l'enseignement universitaire est dispensé par les chargé-e-s de cours... et dans certains programmes, ce pourcentage frise les 90% (notamment dans les programmes de certificats).

...LES CHARGÉ-E-S DE COURS?.....



MONTRENT LEUR FACE
ET
PRENNENT LEUR PLACE!

ÊTRE CHARGÉ-E DE COURS, C'EST AVOIR UNE VALISE TOUJOURS PRÊTE

Particulièrement dans les régions mais aussi à Montréal et à Québec, les chargé-e-s de cours doivent, pour s'assurer un revenu correct et des conditions de vie décentes, dispenser des cours dans plusieurs établissements au cours d'une même session.

LES FEMMES

Les chargées de cours représentent 30% de l'ensemble des chargé-e-s de cours, 17% de l'ensemble des professeur-e-s et plus de 50% des étudiants de premier cycle (soit le niveau du baccalauréat) sont en fait des étudiantes. Les chargées de cours sont de plus confinées aux emplois les plus précaires.

Les administrations universitaires clament haut et fort leurs problèmes mais ignorent – ou veulent ignorer – l'existence même d'un corps enseignant très important dans la structure de l'université.

La CSN et la FNEEQ mettent sur pied cette «semaine de visibilité» afin de sensibiliser les profs, la clientèle étudiante et la population en général à la condition des chargé-e-s de cours.

France Désautniers

Du 14 au 17 octobre 1986: semaine de visibilité des chargé-e-s de cours

«Les passagers du vol CSN pour Paris sont priés de...»

— Et puis, mon Henri, es-tu content, finalement, d'avoir pris ta pré-retraite?

— À bien y penser, maintenant que je suis dedans depuis six mois, oui, Jeannine, je suis pas mal content... On n'a pas encore 60 ans, notre famille est élevée, les enfants sont heureux... Je peux enfin faire du ski de fond quand ça me tente et faire les réparations sur la maison...

— Et puis ça nous donne le temps de faire plus de choses ensemble, hein? Comme la cuisine, du dessin, des promenades... Je suis très heureuse, d'ailleurs, que tu viennes maintenant avec moi, au club de l'Âge d'Or. Au fait, on m'a demandé de m'occuper de l'organisation d'un voyage au Vermont pour l'été prochain: ça te tenterait de m'aider?

— J'ai mieux que ça à te proposer...

— Ah oui?

— Ouais. Tu sais, mon syndicat, la CSN?... Ben chez nous, on s'occupe pas juste des questions de salaires ou de temps supplémentaire. On s'occupe aussi d'un tas de sujets qui touchent nos membres dans leur vie quotidienne, et y compris du monde qui sont à leur retraite ou à leur pré-retraite, comme nous. Ce qui fait que la CSN nous propose un voyage en France, pensé expressément pour nous, les pré-retraité-e-s et les retraité-e-s. C'est un voyage de trois semaines. On verrait pas mal de pays, la mer, les montagnes, la bonne bouffe française, et le bon vin! Et en plus, comme c'est un voyage de tourisme organisé conjointement avec une centrale syndicale de là-bas, la CFTD, ainsi que Vacances-Famille, ils nous feraient rencontrer du monde de notre âge, des pré-retraités comme nous, mais du monde qui ont aussi fait du militantisme syndical. Moi, je t'avoue que ça m'intéresse, tout ça. Qu'est-ce que tu en penses?

— Henri!!! Je trouve ça super!, comme dirait Jeannot. Mais ça coûte combien, un voyage comme ça?

— C'est l'autre aspect intéressant de l'affaire: \$ 2,770 pour l'avion aller-retour, le transport là-bas, l'hôtel deux ou trois étoiles, les repas (sauf huit repas du midi). Je me suis informé: c'est un bon «deal». On irait en Normandie...

— Hé! Je pourrais peut-être y retrouver mes origines ancestrales! Quand est-ce qu'on part?

— Ouais... bon... la question des origines, on verra là-bas... C'est du 8 au 29 mai '87. Et puis, on irait aussi à Versailles, à Chartres, à Nantes, Avignon, Carcassonne, Grenoble, Saint-Tropez, Monaco, Chamonix, et évidemment, Paris. Bref, on aurait un bon aperçu de la France.

— Ben Henri! C'est une maususse de bonne idée que tu me proposes là! Depuis le temps qu'on en parle et qu'on en rêve, y a pas de raison de laisser passer une occasion pareille! Mais ce que j'ai de la misère à comprendre, c'est comment que ça se fait que la CSN organise un voyage comme ça?

— C'est parce qu'à la CSN, on pense que c'est pas parce qu'un homme ou une femme sont à la retraite ou à la pré-retraite qu'ils deviennent automatiquement non créatifs et inactifs. Il y a même un comité et une «politique de loisirs» adoptée par le Congrès, à la CSN. Tu sais, c'est nous autres, les syndicats, qui avons fait les batailles pour arriver au genre de vie que nous avons aujourd'hui, dans notre société. Et les loisirs, le temps libre, ça fait partie de la vie de nos membres. C'est normal qu'on se préoccupe des intérêts du monde aussi en-dehors de la job; on a toujours fait ça, à la CSN.

— Henri...: tu ferais un bon président de la CSN...

POUR VOUS INSCRIRE



Je désire recevoir plus d'information concernant ce voyage en France qui s'adresse particulièrement aux retraité-e-s et pré-retraité-e-s de la CSN

Nom: _____

Adresse: _____

Ville: _____ Code postal: _____

Téls: _____

Nom du syndicat: _____

Connaissez-vous d'autres personnes intéressées? _____

Noms et téls: _____

Retourner à: Service de recherche CSN, 1601 de Lorimier, Montréal H2K 4M5
Renseignements: 514-598-2188

Date limite pour l'inscription: 20 novembre 1986.

Visite chez Bourassa

nouvelles

Plusieurs milliers de syndiqué-es CSN du secteur public, dans toutes les régions du Québec, ont participé, le 29 septembre, à des «caravanes de messages» qui conduisaient toutes à la résidence d'un député ou d'un ministre de leur région. C'est ainsi qu'après une ballade en automobile, décorées pour l'occasion de ballons et de pancartes CSN, cortège inmanquable aux yeux des médias et des badauds, ces syndiqué-es ont remis eux-mêmes (on ne sait jamais!), et en dizaines de milliers d'exemplaires, leurs coupons-message amassés pendant la journée. Thème central: «Une convention, oui! ça change le monde!». Et en sur-titre: «On veut une convention, négociée, signée et satisfaisante!»

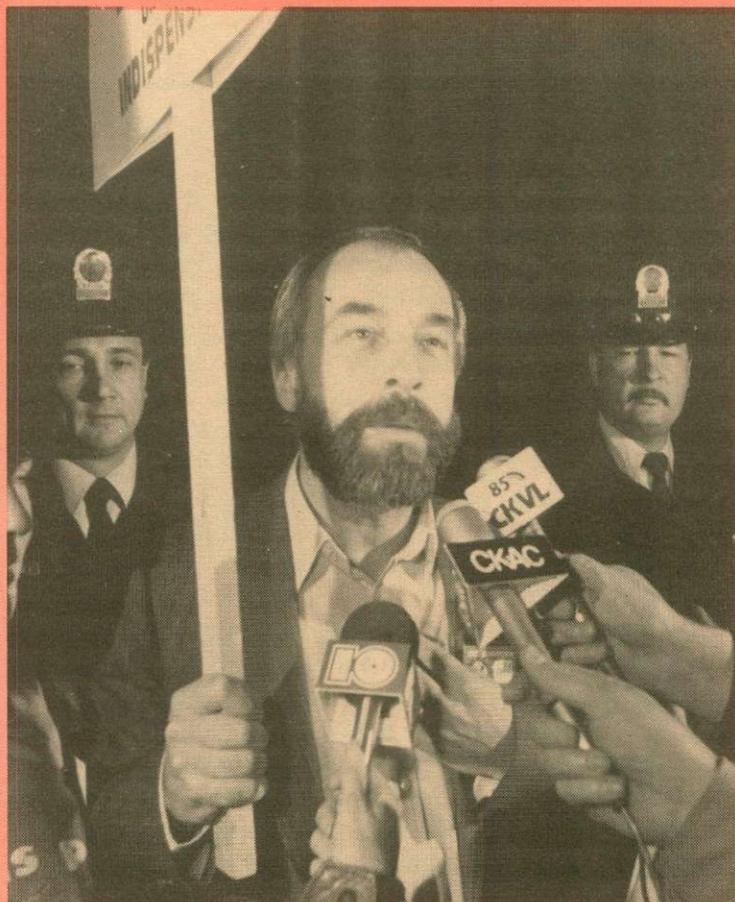
À Montréal, c'est chez le Premier ministre lui-même, à Outremont, résidence bien gardée par la gente policière, comme on peut le voir sur la photo, que le président de la FAS Yves Lessard s'est adressé aux

manifestants et aux médias.

À Québec, 1,000 personnes ont participé au souper-débat auquel étaient invités les seize députés de la région de la capitale. Seul Jean Garon (Lévis), cependant, s'y est présenté et il a dû faire face aux nombreuses récriminations des syndiqué-es qui en avaient gros sur le cœur contre le PQ depuis les coupures de salaires de 1982.

À Trois-Rivières, environ 400 personnes sont allées rendre visite au caucus du Parti libéral qui se tenait dans la région ce jour-là. M. ProviGobeil et ses acolytes se sont ainsi vus forcés de rencontrer les porte-parole syndicaux. Candidement, les députés de la région ont avoué ne pas connaître le contenu des demandes des syndiqué-es.

À Sherbrooke, quatre député-es dont la ministre de la Condition féminine, Monique Gagnon-Tremblay, ont fait acte de présence



Le président de la FAS Yves Lessard s'est adressé aux médias et aux manifestants devant la résidence du premier ministre. Les personnages à casquette derrière lui sont curieusement fort attentifs à ses propos...

dans les locaux du Conseil central. Cela leur a permis de suivre une session de formation intensive, avec

200 «professeur-es» à leur disposition, sur les enjeux de la présente négociation du secteur public.

La CSN-Construction tient ses promesses. Dans les prochaines semaines, elle mobilisera l'ensemble des travailleurs de ce secteur contre le projet de déréglementation de cette industrie mis de l'avant dans le rapport du Comité (patronal) piloté par le député libéral de Notre-Dame-de-Grâce, **Reed Scowen**. Ainsi, les syndiqué-es de l'industrie de la construction seront appelés à manifester leur opposition à ce projet en arborant sur leurs casques de sécurité un collant reproduisant la carte de classification, ou le permis de travail dans cette

industrie, et sur lequel on peut lire: «**Ma carte, j'y tiens!**»

Le rapport Scowen recommande de: déréglementer l'industrie de la construction, d'abolir le Règlement de placement, d'éliminer la carte de classification, la seule protection dont disposent les salarié-es de ce secteur, et d'instaurer deux types distincts de construction: le domiciliaire et l'industriel.

Et si, par loi ou autrement, le gouvernement devait prochainement adopter ses suggestions, cela voudra dire que qui-

conque pourra aller travailler dans l'industrie de la construction à la place des vrais travailleurs de ce

secteur qui n'ont aucune forme d'ancienneté permettant de protéger leurs emplois.

OCC		CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT		CLASSIFICATION		RÉGION	
NO D'ASSURANCE SOCIALE		DATE DE NAISSANCE		S R	SECURITE	DATE D'ECHEANCE	
123 456 789		05 04 46		22	OUI	87 03 01	
PIERRE TREMBLAY 1601 DE LORIMIER MONTREAL QUE H2K 4M5				60085			
ASSOCIATION REPRESENTATIVE (SIGNED BY SIGNATURE DETACHABLE)							
CONFEDERATION DES SYNDICATS (CSN)							
REMARQUES							
*	*	*	*	*	*	*	*
*	*	*	*	*	*	*	*

Ma carte j'y tiens!



Mettre de l'ordre en forêt!

La création d'une société publique de gestion et d'aménagement de la forêt, une hausse substantielle des droits de coupe, l'institution d'une enquête publique indépendante d'évaluation de la forêt et l'élaboration d'alternatives de gestion et d'utilisation de la ressource forestière: telles sont les principales recommandations comprises dans le mémoire déposé la semaine dernière par la CSN devant la commission qui étudie l'avant-projet de loi sur la forêt. Dénonçant le piètre état de la forêt québécoise, la vice-présidente de la CSN, Céline Lamontagne, a accusé les grandes sociétés papetières et forestières d'avoir la main sur la gestion de la forêt.

«On n'exploite pas cette ressource essentielle de notre développement économique selon une logique d'État soucieuse du bien-être de l'ensemble des citoyens, mais selon la logique des grandes compagnies, basée sur la réalisation de profits immédiats et sans cesse croissants».

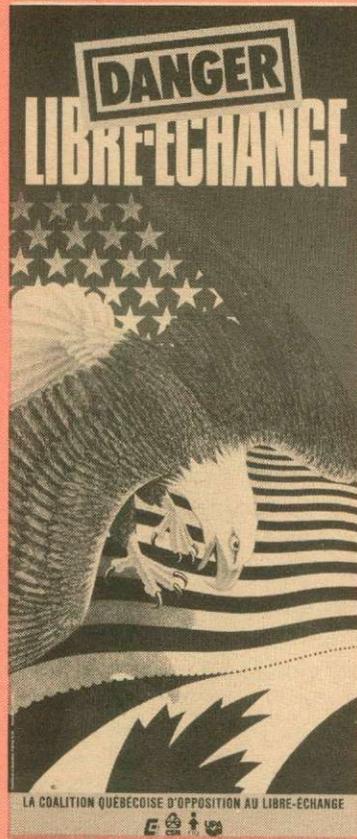
Pour la CSN, la mise sur pied d'une société publique de gestion et d'aménagement de la forêt, permettrait de mettre fin à une situation de fait qui dure depuis trop longtemps, qui fait que ce sont les grandes compagnies (les locataires de la forêt) qui contrôlent véritablement la forêt, et l'ont laissée se dégrader, avec des gouvernements qui ont toujours fermé les yeux sur leurs agissements.

«Il faut retirer des mains des sociétés papetières et forestières, grandes responsables de la détérioration de la forêt, la responsabilité de gérer et d'aménager la forêt», a déclaré Céline Lamontagne.

Pour la CSN, une société publique de gestion et d'aménagement de la forêt est essentielle pour une véritable planification et réalisation de l'aménagement forestier, ainsi que pour la mise en marche des ressources ligneuses.

Libre-échange

Coalition CSN-FTQ-UPA-CEO



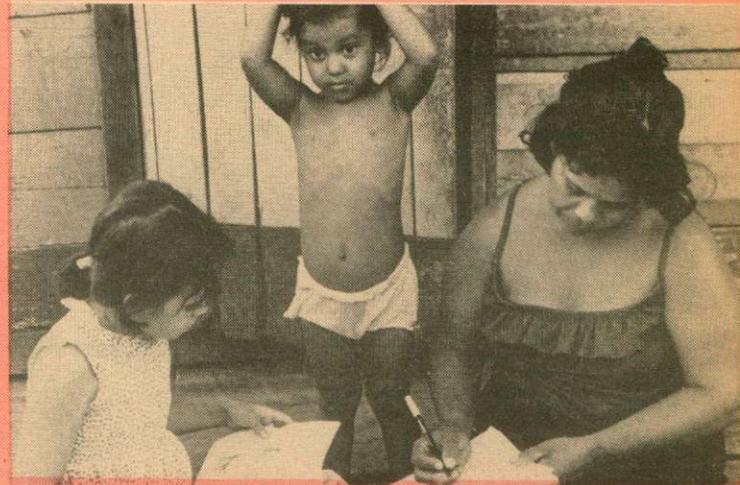
Les présidents de la CSN, de la FTQ, de l'UPA et de la CEO, Gérald Larose, Louis Laberge, Jacques Proulx et Yvon Charbonneau, ont annoncé, le 1^{er} octobre dernier, la création d'une coalition québécoise d'opposition au libre-échange.

Pour les quatre organisations syndicales, il ne fait aucun doute qu'une entente de libre-échange entre le Canada et les États-Unis aurait des conséquences dramatiques pour le Canada et le Québec, tant au niveau de l'essor économique que sur le niveau actuel et la croissance de l'emploi.

Au cours des prochains mois, les quatre organisations entendent mener une vaste campagne d'information, de sensibilisation et de mobilisation auprès de leurs membres et du grand public.

Les quatre centrales rendront publiques des études sectorielles montrant les impacts négatifs pour le Québec d'un éventuel accord sur le libre-échange. ►

«Des outils pour la paix»



La campagne d'alphabétisation au Nicaragua. En 1984, des syndicats de la FTFP-CSN, dont ceux de la Consolidated Bathurst à Ville La Baie et d'Abitibi Price à Alma, y avaient contribué en donnant pas moins de 40 tonnes de papier à ce pays.

Les syndicats, les organisations populaires, les organismes de coopération internationale et la population du Québec ont jusqu'au 29 novembre pour fournir à la **Coalition d'aide au Nicaragua** des outils qui serviront à construire la paix dans ce pays d'Amérique latine.

La coordonnatrice de cette sixième campagne annuelle, Madame Suzanne Guay, a indiqué en conférence de presse que le peuple du Nicaragua a particulièrement besoin cette année de bottes de caoutchouc, de pelles à bout rond, de haches, de limes pour affiler, de marteaux, de scies, de crayons et de cahiers neufs, de couvertures, de serviettes sanitaires, de pansements stériles et de rubans adhésifs.

La campagne de l'an dernier, a rappelé Mme Guay, a permis l'exportation de \$ 1.5 millions de dollars en matériel scolaire et médical vers ce pays, dont \$ 200,000 en provenance du Québec.

La CSN participe

Présent à la conférence de presse, le secrétaire général de la CSN Michel Gauthier a annoncé la participation de notre centrale à cette campagne pour la troisième année consécutive «afin que le peuple du Nicaragua puisse continuer de construire un pays où règne la justice pour toutes et tous».

Le journaliste Pierre St-Germain de La Presse, auteur d'un livre sur la révolution sandiniste, a expliqué que «les forces progressistes de ce pays menacent les intérêts des États-Unis non pas seulement au Nicaragua, mais également dans d'autres pays d'Amérique latine qui s'inspirent de l'exemple sandiniste. C'est pour cela que je crois que tout démocrate doit s'opposer au bâton de Reagan et contribuer à la campagne «Des outils pour la paix».

Renseignements: Coalition d'aide au Nicaragua, 3738 Saint-Dominique, Montréal H2X 2X9, 514-288-3412.

Sans mandat

«Le gouvernement actuel s'est embarqué dans ces négociations sans mandat, ont déclaré les présidents. C'est pourquoi nous lançons un appel à toutes les organisations et individus qui partagent nos préoccupations afin qu'ils se joignent au mouvement et

fassent connaître l'opposition des Québécois et Québécoises au projet de libre-échange». Les économistes du Service de recherche de la CSN mettent un point final à des études touchant les quatre secteurs économiques suivants: agro-alimentaire, communications, métallurgie, produits forestiers.

NDLR: NOUVELLES CSN entreprend aujourd'hui la publication d'une chronique portant sur le contenu des conventions collectives. On signe, dans les rangs de la CSN, plusieurs centaines de conventions collectives par année. Toutes ont les mêmes objectifs fondamentaux, mais toutes sont différentes, à divers degrés, parce que chacune correspond à une réalité locale différente. Les exemples de clauses que nous publierons ne doivent donc pas être considérés com-

me des «clauses type» parfaites, car elles ont été négociées dans leur contexte local bien spécifique, tant en regard des conditions de travail qu'elles visent qu'en regard du rapport de force existant au moment où elles ont été négociées. Mais si, tout à coup, le seul fait d'être informés de l'existence de telle ou telle clause permettait à des syndicats d'envisager la solution d'un de leurs problèmes... Vos suggestions sont les bienvenues.

On en clause

REMARQUES

Toutes les conventions collectives contiennent des droits reliés à l'ancienneté. Ces droits permettent notamment à l'employé-e de pouvoir déplacer une personne moins ancienne dans certaines circonstances: mise-à-pied, fermeture de poste, changements technologiques ou autres situations reliées à la fluctuation du personnel. La plupart du temps, cependant, ce droit de déplacer est conditionnel au fait de pouvoir «remplir les exigences normales de la tâche» convoitée.

Mais est-ce que ce droit de déplacer s'applique de façon automatique si l'employé-e, suite à un accident

de travail, par exemple, est dans un état d'incapacité physique temporaire ou permanente d'occuper un poste régulier?

La réponse est non.

Pour éviter toute ambiguïté lorsque de telles situations se présentent, il est préférable de négocier spécifiquement ce droit de déplacer de l'employé-e en situation d'incapacité. Dans le présent exemple (Syndicat des employés de Desmarais et frère CSN), on a su distinguer le droit de déplacement dans le cas d'incapacité temporaire et permanente.

Jacques Lessard

a) Un employé doit déplacer le moins ancien d'une équipe de travail dont il est capable de remplir les exigences normales du poste lorsqu'une incapacité permanente le rend incapable de remplir les exigences normales de son poste régulier. L'employé doit déplacer dans les cinq (5) jours de son retour au travail, et doit remettre à ce moment un certificat médical faisant état de son incapacité permanente. Lors de ce déplacement, l'employé reçoit le salaire du poste s'il s'agit d'un poste de même classe ou de classe supérieure, ou reçoit le salaire de l'échelon supérieur de la classe si ce poste le situe à une classe inférieure au poste régulier qu'il détenait au moment du déplacement. Il en devient le titulaire.

b) Un employé doit déplacer le moins ancien de l'équipe de travail de son choix et qui est moins ancien que lui dont il est capable de remplir les exigences normales du poste lorsqu'une incapacité temporaire le rend incapable de

remplir les exigences normales de son poste régulier. L'employé doit déplacer, dans les cinq (5) jours de son retour au travail, et doit remettre à ce moment un certificat médical faisant état de son incapacité temporaire. Il demeure titulaire de son poste régulier et du salaire de ce poste, mais sous réserve des paragraphes ci-dessous.

Dans les cas couverts par la CSST, le salaire prévu ci-haut sera diminué d'un montant égal aux indemnités de salaire payables par la CSST.

Si l'incapacité temporaire dure plus de douze (12) mois continus, le paragraphe a) du présent article s'applique.

L'incapacité temporaire sera considérée comme étant continue même si l'employé retourne au travail pour une période inférieure à un mois et que ce même retour au travail est interrompu par une rechute de même nature.



LA FÊTE DE JACQUELINE — Secrétaire des cinq derniers présidents de la CSN, Jacqueline Dubuc a été l'objet d'une fête le 30 septembre, à Montréal. À peu près tout le monde du 1601 est venu souligner le départ de celle qui fut la collaboratrice constante de la présidence depuis près de 25 ans, de Jean Marchand à Gérald Larose. Ses filles Micheline et Diane, de même que sa petite-fille Anne-Marie, étaient présentes à la fête organisée par une salariée et amie de longue date, Fernande Clément. Les lecteurs et lectrices de Nouvelles CSN se souviendront qu'elle avait fait la première page il y a près de deux ans, sous le titre: *La main sur le cœur*. Elle y disait, tout simplement: «*Moi, c'est la CSN*». Nous lui disons merci pour tout.

ST-CESAIRE

«Faire-faire»

C'est la fameuse mode du «faire-faire» qui est à l'origine de la grève déclenchée le 22 septembre par les 23 employé-e-s de soutien du **Collège de Saint-Césaire**, un collège privé de niveau secondaire de la région de Saint-Hyacinthe.

En effet, depuis la rentrée scolaire 1986, la gestion de la cuisine est assurée par la firme montréalaise **Versabec**. Dès la première semaine, la nouvelle gérante laissait entendre que la cuisine serait désormais assurée par un sous-traitant... et que l'entretien ménager suivrait sous peu!

Suivirent un vote de grève, des négociations intensives et la signature d'une entente spécifiant que les travaux effectués par les syndiqué-e-s ne

feraient pas l'objet de sous-contracts.

Entente non respectée par Versabec dont trois employé-e-s ont continué à effectuer les tâches des syndiqué-e-s.

Réaction immédiate des employé-e-s: un vote de grève à 100%. Le Syndicat national catholique des employés des institutions religieuses de Saint-Hyacinthe, affilié à la **FESP-CSN**, craint de plus l'introduction de mets préparés d'avance dans les cuisines industrielles de Versabec, ce qui occasionnerait des pertes

d'emplois. Sans compter que Versabec ne s'approvisionne pas chez les marchands de Saint-Césaire, ce qui nuit à l'économie locale.

DERNIÈRE HEURE: après deux semaines de grève le problème est réglé, et à l'entière satisfaction du syndicat. Le poste de cuisinière a été attribué à une employée du collège, avec description de tâches et période d'entraînement, une clause sur la sous-traitance protégeant les membres a été rajoutée à la convention, etc. L'entente a été ratifiée à 100%.

Sorel

Front commun contre la fermeture de la division navale

C'est un véritable front commun pour éviter la fermeture de la division navale de Marine Industrie à Tracy qui a été formé par les porte-parole syndicaux des chantiers maritimes,

les élu-e-s municipaux de cette région ouvrière, et les gens d'affaires locaux lors d'une réunion le dimanche 5 octobre, à Sorel.

Ces intervenants ont adopté des propositions demandant au ministre fédéral de l'Expansion industrielle et régionale, **Michel Côté**, et au ministre québécois de l'Industrie et du commerce, **Daniel Johnson**, de prendre des engagements formels afin que les divisions navales des chantiers maritimes de Marine à Tracy, de Versatile Vickers à Montréal, et de Versatile Davie à Lauzon ne ferment pas leurs portes et poursuivent leurs vocations de constructeurs navals. Les populations de ces trois régions sont inquiètes



De gauche à droite: M. Louis Plamondon, député conservateur de Richelieu, François Lamoureux, président du Syndicat CSN de Marine, M. Robert Beaudry, cadre chez Marine et André Légaré, vice-président de la branche chantiers maritimes à la Fédération de la métallurgie CSN.

depuis l'annonce de l'achat des chantiers de la compagnie Versatile par Marine. Les participants ont également exigé du gouvernement fédéral de se pronon-

cer rapidement sur l'élaboration de sa propre politique dans ce domaine. Une telle politique créera des milliers d'emplois, estiment les économistes de la CSN.

Les petites

Le **nombre de syndiqué-e-s** au Canada est passé de 3,666,000 en janvier 1985 à 3,730,000 un an plus tard, selon les statistiques de Travail Canada. ● **Le Mouvement Québec Français**, dont font partie, entre autres, la CSN, la FTQ, la CEQ et l'UPA, demande le **boycott** des magasins **Zellers**. Cette chaîne viole délibérément les articles de la loi 101 portant sur la langue d'affichage. Selon le MQF, c'est l'ensemble de la population francophone qui se trouve insultée par le comportement de Zellers. ● Le comité national de condition féminine de la CSN a décidé de partir en tournée à travers la province avec la troupe de théâtre des **Folles Alliées**, celles-là mêmes qui avaient remporté un vif succès avec leur pièce présen-

tée dans le cadre du 53^e Congrès de la CSN. Renseignements: 514-598-2109 ou 418-525-8848. ● Dora Rodriguez, une ouvrière hondurienne de 34 ans, mère monoparentale de six enfants, n'aura plus jamais l'usage de ses jambes suite à un accident de travail survenu il y a un an. Pire encore, les médecins de chez-nous qui l'ont opéré estiment que **sa vie est en danger** si elle ne subit pas rapidement une autre opération visant à consolider sa colonne vertébrale. Coût: \$ 15,000, qu'elle ne possède évidemment pas. Faire parvenir vos dons à la Fondation Lucie-Bruneau, 2275 avenue Laurier est, Montréal, (Qc) H2H 2N8. Renseignements: 514-264-2302.

JONQUIÈRE

**Steinberg:
OK
Miracle Mart:
NO**

Une précision importante à faire connaître à nos lecteurs et lectrices: ce n'est pas parce que le conflit des 250 employé-es de Steinberg du Saguenay-Lac Saint-Jean est réglé que cela signifie pour autant que celui des 65 employé-es de Miracle Mart de Jonquiè-re l'est aussi. Steinberg et Miracle Mart, c'est la même famille de propriétaires, mais ce n'est pas, semble-t-il, la même business. Ce qui fait que les membres du Syndicat national des employés de commerce et de bureau du comté Lapointe, section Miracle Mart, sont en grève depuis sept mois parce que l'employeur cherche à sabrer dans leur convention collective: augmentation des heures de travail, réduction des salaires, élimination de congés et de primes, etc, tout y passe. Les membres ont besoin de votre support financier: faire parvenir vos dons aux soins du Syndicat, 73 Arthur Hamel sud, Chicoutimi G7H 3M9.

ST-SIMON

**900 cochons
à l'heure,
350 bœufs
par jour**

Non, il ne s'agit ni de boss, ni de policiers. Nous parlons de la production des 360 membres du Syndicat des travailleurs d'Olympia (CSN), la salle de coupe la plus productive de ce réseau (Olympia) qui compte six établissements du genre, plus une compagnie de transport, dont deux dans la région immédiate de Saint-hyacinthe. Syndicat accrédité à la CSN depuis juin dernier, après quatorze ans dans une union internationale, ses membres ont refusé les offres patronales à 80% malgré le fait que l'employeur leur avait signifié qu'il les mettrait en lock-out advenant ce cas.

Incrédule devant tant de détermination, l'employeur s'est arrangé pour qu'une motion de reconsidération du vote de rejet des offres patronales soit présentée après trois semaines de lock-out: les travailleurs ont rejeté cet avis de motion à 95%!



De droite à gauche: Michel Beaudoin, Michel Chalifoux et Georges Bourque (debout) de la salle de coupe Olympia, avec Serge Gadbois (au micro) de MC Plastique et Claude Salois de Fonderie Nova, s'adressant à l'assemblée générale du Syndicat des travailleurs et travailleuses de la CSN, le 20 septembre dernier.

ST-HYACINTHE

À la pièce!

Ils sont 32 noyauteurs, journaliers, meuleurs, opérateurs et mouleurs. Ils fabriquent des tuyaux de raccordement d'égoûts et des couverts de bouches d'égoûts.

Salariés de la fonderie Nova, à Saint-Hyacinthe, ils cherchent à obtenir une première convention collective. Le 11 septembre, ils ont déclenché la grève pour inciter l'employeur Alain Jodoin à prendre leurs demandes au sérieux. Celui-ci n'a pas encore compris, cependant.

Les membres ayant rejeté ses dernières offres

à 88% le 1^{er} octobre, il faisait venir le président du syndicat dans son bureau le lendemain pour lui annoncer la fermeture de l'usine. Le soir même, les travailleurs, à 95% cette fois, refusaient de reconsidérer leur vote de la veille. Un message on ne peut plus clair.

Le salaire moyen actuel des travailleurs de la fonderie Nova est de \$ 5.00/l'heure, le plus élevé étant de \$ 6.75 après 12 ans de service. Les mouleurs, eux, sont payés exclusivement à la pièce produite et sans défaut!

Le syndicat demande \$ 7.70/l'heure pour les journaliers, \$ 8.50 pour les noyauteurs et les meuleurs, \$ 9.25 pour les opérateurs et \$ 10.50 pour les mouleurs, qui seraient ainsi payés à l'heure comme les autres.

Longueuil

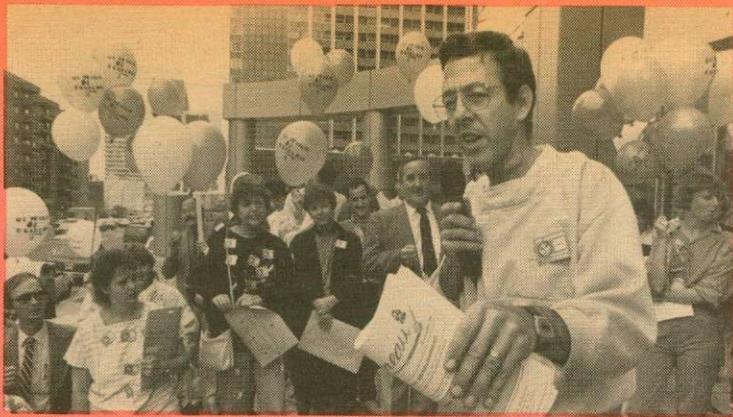
**Le «ménage»
chez Douillette**

La Sûreté du Québec a procédé, le 2 octobre dernier, à une perquisition à la compagnie d'ambulance Robert et M.C. Rive-Sud, de Longueuil, pour y saisir des documents administratifs. Cette perquisition fait suite aux nombreuses plaintes formulées par les

techniciens-ambulanciers de cette compagnie, syndiqués au RETAQ-CSN, au sujet des irrégularités et des mauvais services donnés par cette compagnie, ainsi que du harcèlement du propriétaire M. André Douillette à l'endroit des travailleurs et travailleuses,

et des bénéficiaires.

Depuis longtemps, les techniciens-ambulanciers membres du RETAQ ont alerté la population et le Gouvernement à l'effet que le système ambulancier au Québec est déficient et souvent entaché d'irrégularités.



Jean-Guy Coutu, président du Syndicat des travailleurs et travailleuses de Loto-Québec qui regroupe les 460 vendeurs, employés de bureau, techniciens et opérateurs de cette société d'État.



Loto ≠ Hydro

Ce n'est pas le « gros lot » des Lavigneur que cherchent à obtenir les 460 employé-es de Loto-Québec syndiqués à la CSN.

C'est seulement le gros bon sens, le minimum que tous et chacun connaissent déjà: la reconnaissance de leur ancienneté. Et la parité salariale avec les employé-es des autres sociétés d'État (ex.: Hydro-Québec), des avantages sociaux adéquats, etc.

Mais leur employeur est obsédé par le « statu quo » sur l'ancienne convention, expirée depuis décembre 1985.

Aussi, les membres du Syndicat des travailleurs et travailleuses de Loto-Québec (CSN) ont-ils tenu à souligner à leur employeur,

le 26 septembre dernier, qu'au lieu de fêter pompeusement les dix ans d'ancienneté de la Loto-Provinciale, il pourrait peut-être reconnaître et respecter la leur, leur ancienneté.

Réunis au siège social de Loto-Québec, à Montréal, ils ont manifesté leur mécontentement et leur impatience: « Pour les mêmes tâches, les employé-es de Loto-Québec gagnent parfois 20% de moins que ceux d'Hydro-Québec », a déclaré le président du syndicat Jean-Guy Coutu. « Il est totalement inacceptable qu'un organisme public comme Loto-Québec ne reconnaisse pas le principe de l'ancienneté pour ses employé-es », a ajouté la vice-présidente de la CSN Monique Simard.

Le tout s'est terminé par une « levée de ballons » au plafond du rez-de-chaussée de l'édifice. « Une convention, oui! ça change le monde! », disaient ces ballons. Et ce n'était pas un message en l'air...



La valeur d'une vie

Le 26 janvier dernier, Gilles Pépin, 26 ans, travailleur au Sheraton centre-ville de Montréal et vice-président du syndicat CSN, est coincé par le culbuteur d'un compacteur à déchets. Il n'en ressortira pas vivant. L'enquête démontrera par la suite que c'est un petit ressort défectueux, défectuosité que les travailleurs avaient signalée à l'employeur depuis plusieurs mois, qui a été la cause de la funeste tragédie. Traduit devant le tribunal, le 11 septembre dernier, sous l'accusation d'avoir « agi de manière à compromettre directement et sérieusement la sécurité ou l'intégrité physique d'un travailleur » (article 237 de la loi 17), l'employeur a plaidé coupable. Exactement une minute et 45 secondes plus tard, 20 « pieds » sur un magnétophone, il s'en tirait avec l'amende minimale prévue à la loi, \$5,000. NOUVELLES CSN a obtenu le mot à mot du procès, histoire de voir comment la « Justice » dispose de la mort d'un travailleur quand c'est un boss qui en est responsable. (Lire le billet en page 31).

Mot à mot

Procureur du Sheraton

— Ce matin, je désire changer le plaidoyer qui avait été déposé lors de la comparution et la prévenue désire plaider coupable à l'infraction qui lui est reprochée dans la plainte.

Juge Prud'homme

— L'autorisation est accordée.

Procureur du Sheraton

— Si vous permettez, j'aimerais faire quelques représentations sur la sentence.

Juge Prud'homme

— Dans la mesure où c'est un 237, dans la mesure où la poursuite a des représentations particulières, veut aller au-delà du (...) minimum, est-ce que vous en avez causé entre vous?

Procureur du Sheraton

— Oui, oui, on en a causé.

Procureur de la CSST

— La poursuite n'a pas de représentation particulière sur l'amende dans le présent dossier.

Juge Prud'homme

— Bon, bon... Et l'amende minimale, c'est bien \$5,000?

Procureur du Sheraton

— C'est bien \$5,000.

Procureur de la CSST

— C'est bien ça M. le Juge.

Procureur du Sheraton

— Votre Seigneurie, je pourrais, à

moins que le tribunal veuille aller à l'amende minimum, j'aurais des arguments si vous aviez d'autres intentions.

Juge Prud'homme

— Dans les circonstances, je vous remets à l'amende minimum et n'ayant pas de représentations pour aller au-delà, je n'ai pas de représentations à l'effet qu'il s'agit d'une 2^e ou 3^e infraction, d'un mauvais dossier de l'employeur, etc.

Procureur du Sheraton

— Très bien.

Juge Prud'homme

— Alors l'inculpée est condamnée à une amende de \$5,000 et aux frais, selon le tarif en vigueur, avec un délai de... combien?... 30 jours?

Procureur du Sheraton

— 60 jours, s'il-vous-plait.

Juge Prud'homme

— Me Panneton, ça va?

Procureur de la CSST

— Pas d'objection, M. le Juge.

Juge Prud'homme

— Un délai de 60 jours pour acquiescer l'amende et les frais.

Procureur du Sheraton

— Merci votre Seigneurie.

Fin du procès.

CAMPAGNE NATIONALE D'APPUI AUX SYNDIQUÉ-ES CSN DU MANOIR RICHELIEU

Pointe-au-Pic (octobre 86)
 — En décembre 1985, le nouveau gouvernement libéral de Robert Bourassa «privatise» le Manoir Richelieu de Pointe-au-Pic, le principal employeur de l'industrie hôtelière de Charlevoix. Il donne cet hôtel prestigieux à un aventurier libéral, Raymond Malenfant, propriétaire des Motels Universels. Ce dernier refuse de reconnaître le syndicat CSN des 350 employé-es du Manoir, les met à pied et opère depuis ce jour l'hôtel avec des scabs. Cette infraction effrontée au code du Travail constitue un enjeu fondamental.

Parce que leur convention collective avait été signée avec le sous-traitant du gouvernement, le nouveau propriétaire ne la reconnaît pas. Dix mois plus tard, rien n'a changé. Appuyé par la police, par les juges et procureurs de la région, le propriétaire s'entête et crée ainsi de toutes pièces un conflit social majeur dans une région défavorisée au plan économique. Une victoire de Malenfant peut signifier la perte d'accréditation de centaines de syndicats et l'impossibilité éventuelle pour les travailleuses et travailleurs du Québec, aux prises avec la sous-traitance, de



constituer légalement leurs syndicats. C'est pourquoi le conseil confédéral de la CSN propose que les syndicats de la CSN participent activement au boycott des Motels Universels et soutiennent, à raison

d'une contribution spéciale de \$0.25 par membre, par semaine, la lutte que mènent les travailleuses et travailleurs du Manoir Richelieu, et ce, pour la durée du conflit.



Grève à l'horizon?

Réunis en assemblée générale le 21 septembre, les 700 travailleurs de Noranda Mines, dans le Nord-Ouest québécois, ont

donné le mandat à leur exécutif syndical, par un vote à 66 pour cent, de déclencher la grève au moment jugé opportun. Ils intensifient les moyens de pression depuis le 4 septembre.

Pourquoi?

Sans contrat de travail depuis le 31 août, ils désirent en améliorer les causes salariales. L'écart entre leurs demandes et les offres de la compagnie est

considérable: celle-ci propose des augmentations de \$ 0.20/l'heure par année, avec des montants forfaitaires annuels de \$ 600, \$ 100 et \$ 300, et aucune indexation avant que l'inflation ait atteint 8%. Le syndicat tient mordicus à récupérer la clause d'indexation contenue dans la convention avant 1984, i.e. une augmentation d'un cent l'heure à chaque fois que l'indice des prix à la consommation (IPC) grimpe

de .35. Il demande de plus des augmentations de \$ 0.45/l'heure pour chacune des deux premières années de la convention, assorties d'une clause de réouverture sur les salaires pour la troisième. Les primes de quart de travail constituent un autre morceau du litige.

Le salaire minimum à Noranda Mines est de \$ 12.20/l'heure. Le salaire moyen: \$ 13.52 et demi (!).

Dans le prochain numéro

Les grandes compagnies papetières et forestières ont pillé nos forêts.

Les gouvernements qui se sont succédés au Québec ont toujours fermé les yeux sur leurs agissements.

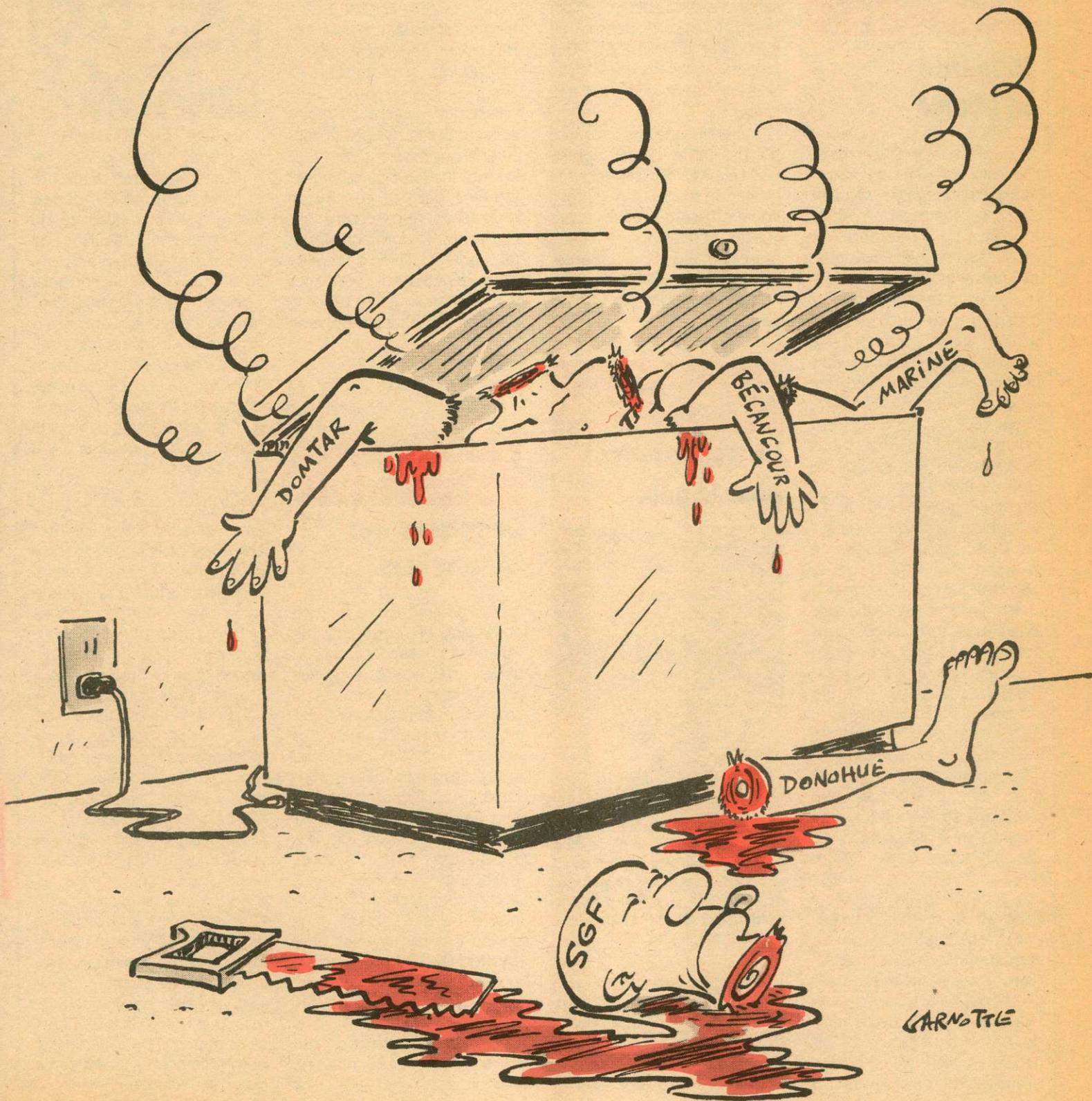
Aujourd'hui, tous les intervenants s'entendent pour constater la gravité de la situation. La forêt est dans un si piètre état que l'on prévoit des ruptures de stock dans quelques années.

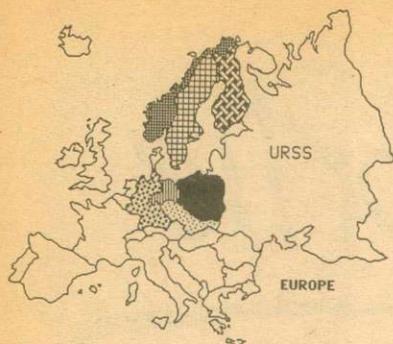
Pendant ce temps, les conditions de vie et de travail en forêt se dégradent de plus en plus. L'avenir de notre principale richesse naturelle passe par la mise sur pied d'une Société publique de gestion et d'aménagement de la forêt.

FAUDRA-T-IL UNE AUTRE GRANDE CORVÉE?
 Dans le prochain numéro, un dossier *exclusif* de Nouvelles-CSN sur LA FORÊT AU QUÉBEC

flash

La saga des Lortie





- POLOGNE
- ▣ Tchecoslovaquie
- ▧ RDA
- ▨ RFA
- ▩ NORVEGE
- SUEDE
- FINLANDE

POLOGNE

Solidarité en liberté

Six ans après les accords de Gdansk, le régime polonais a marqué un coup spectaculaire le 11 septembre dernier en annonçant la libération de tous les prisonniers politiques du pays.

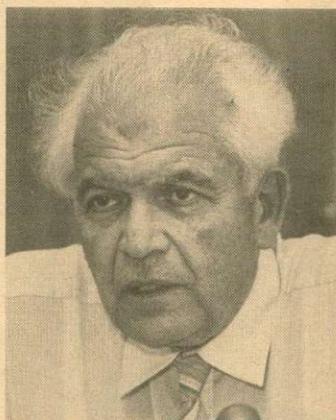
En fait cette «clémence» (le mot amnistie n'a pas été utilisé) avait commencé à s'appliquer dès le 22 juillet, moment où fut adoptée une loi à cet effet. Au cours de l'été, 103 prisonniers, dont Adam Michnik et Bogdan Lis, le signataire des accords de Gdansk, avaient été libérés. La loi devait prendre fin le 15 septembre. La surprise au pays fut donc totale lorsque le ministre de l'intérieur, le général Kiszczak, annonça quatre jours avant l'échéance légale que tous les détenus politiques, et non un certain nombre, seraient libérés! Quelques 225 prisonniers auraient à date bénéficié de cette «clémence». Les avocats de l'opposition maintiennent qu'une quarantaine de militants sont toujours détenus. La raison? On les considérerait comme des prisonniers de droit commun. Cette mesure d'assouplissement décrétée par le régime Jaruzelski à l'endroit de personnes qu'il considère toujours comme étant des «adversaires irréductibles» viserait à faciliter l'obtention de crédits à l'Ouest; depuis la déclaration de l'état d'urgence le 13 décembre 1981 et l'emprisonnement de centaines de

militants de Solidarité, des sanctions sont appliquées par les pays occidentaux, en particulier par les États-Unis. La dette de la Pologne s'élève présentement à \$ 31,3 milliards.

La renaissance de Solidarité n'a pas tardé. Le 30 septembre, Lech Walesa annonçait la formation d'un «conseil provisoire» formé des leaders libérés et englobant les régions de Varsovie, Gdansk, Wrocław, Katowice et Poznan. L'Objectif? Rétablir les libertés syndicales.

ISRAËL

Un ambassadeur pour la paix



L'ex-général Matti Peled, héros de la guerre de Six Jours, député du Parti progressiste pour la paix à Knesset et professeur de littérature arabe à l'Université de Tel Aviv.

Visite surprenante que celle entreprise par les deux députés israéliens Matti Peled (qui est juif) et Mohamed Miari (qui est arabe) dans une dizaine de villes canadiennes

et américaines fin septembre, début octobre. Leur objectif: sensibiliser les populations sur la nécessité d'une conférence internationale pour une solution de la question palestinienne. Lors de la conférence de presse donnée à Montréal le 1^{er} octobre, jour de son retour en Israël, monsieur Peled, en l'absence de son collègue retenu aux États-Unis, a expliqué que pour une des rares fois, des milieux jusqu'alors réfractaires à la reconnaissance du peuple palestinien avaient au moins accepté d'écouter des propositions qui faisaient de l'OLP un interlocuteur parfaitement légitime dans la conclusion d'un accord de paix entre Juifs et Arabes. La formation dont fait partie M. Peled a fait élire deux députés en 1984 avec 2% des voix et défend le principe d'un État palestinien.

TIERS-MONDE

La misère des bidonvilles

On pouvait lire, dans une étude publiée récemment par le Bureau international du travail (BIT), que si le rythme actuel de l'exode rural et la croissance démographique se maintiennent, les villes des pays en voie de développement compteront en l'an 2000. 2,1 milliards d'habitants contre 972 millions actuellement. Comme 10% à 60% des populations ainsi touchées vivent dans des bidonvilles, inutile de préciser que la misère ira grandissant dans ces parties du monde. Pour transformer ces zones sordides en quartiers décentes, le BIT estime qu'il faudrait investir 116 milliards \$ dans un plan de construction qui pourrait créer 120 millions d'emplois.

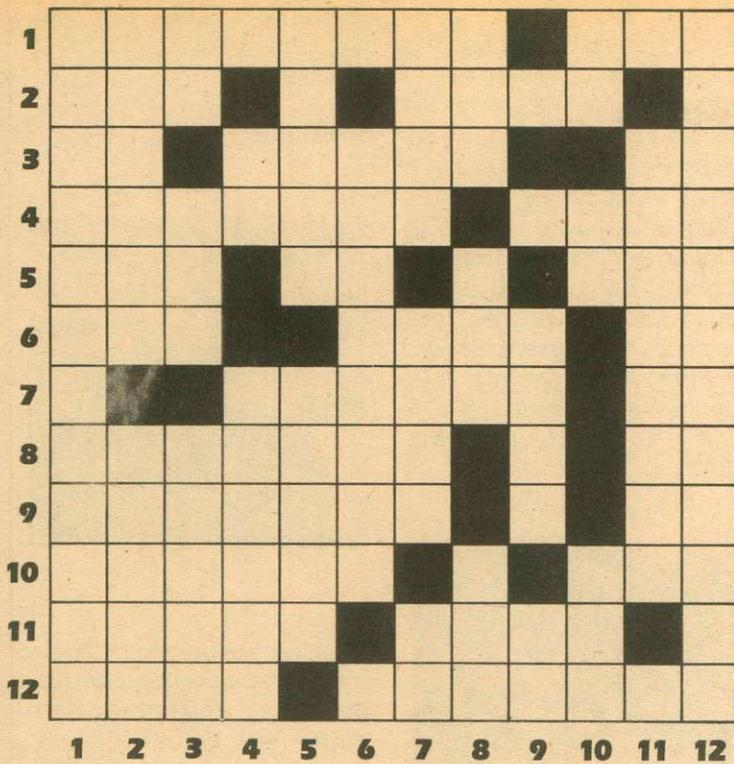
CHILI

La force d'espérance de Maria Rozas



À une question sur le courage nécessaire pour militer sous une dictature comme celle de Pinochet, Maria Rozas, présidente du Département féminin de la «Coordinadora Nacional sindical» du Chili répond: «peut-être que si je vivais dans un autre pays, je n'aurais pas le courage de militer dans une telle situation. Mais quand on a connu ce qu'était un pays où régnait la liberté, la démocratie, c'est dans ce passé que l'on puise son courage. Il y a deux termes à l'alternative: ou on désespère et alors on se marginalise; ou on décide de lutter et alors on voit naître en nous une force d'espérance qui nous rend apte à changer la situation.» Lors de sa tournée en terre québécoise, en septembre dernier, tournée organisée entre autres par le groupe CISO, Maria Rozas, qui enseigne dans une école primaire d'un centre d'éducation pour enfants pauvres appelé «Hogar de Cristo», a demandé une aide concrète aux travailleuses et aux travailleurs d'ici: faire pression pour que le gouvernement canadien cesse ses ventes d'armes et d'équipements militaires au Chili et dénonce la dictature du général Pinochet. Et Maria Rozas de nous livrer ce message: «Le 11 septembre 1973, ils nous volé notre démocratie, mais pas notre dignité. Nous nous battons pour récupérer notre démocratie. C'est parce qu'on veut vivre qu'on lutte.»

QUIZ



Horizontal

1. Plante aquatique. — Fédération des affaires sociales.
2. Organisation internationale. — Petite nappe d'eau profonde.
3. Note de la gamme. — Semblables. — Préposition.
4. Ronfler (pour un moteur). — Tourner en...
5. Liquide. — Infinitif. — Son perçant émis par la voix.
6. On y dort. — Organisation du traité de l'Atlantique nord. — Du dialecte provençal.
7. Chien de berger à poil long. — Note de la gamme.
8. Êtres immatériels. — Article espagnol.
9. Résidus du bois scié. — Du verbe rire.
10. Pronom démonstratif. — Façon de marcher.
11. Malpropres. — Héros métis du Manitoba.
12. Gros nuage. — Rémunération d'un travail.

Vertical

1. Journal de la CSN.
2. Pénétrai. — Cachet officiel.
3. Dêvêtu. — Anglicisme signifiant «retiré» (baseball). — Dêvaste.
4. Double consonne. — Détruite par le feu.
5. Le «petit peuple» dans la littérature. — Sourires.
6. Réfléchis la lumière avec des reflets scintillants.
7. Qui engendre l'amertume. — Agence de presse soviétique. — Coup sur le tambour.
8. Très court. — Préposition. — Ignoble.
9. Note de la rédaction. — Voyelles.
10. Fer. — Du dialecte provençal. — Marque qui reste à ce qui a été plié.
11. Embrigadera.
12. Activité exercée dans un syndicat.

Solution page 9

1) Quelle proportion de son «budget de fonctionnement» le gouvernement canadien attribue-t-il à la Défense? (Le «budget de fonctionnement», c'est le budget total moins le paiement de la dette et l'argent redistribué aux citoyens en subventions et allocations.)

Rép.: 5%? 10%? 20%? 30%? 65%?

2) Combien le Canada dépense-t-il à chaque année pour défendre la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne et les autres pays européens contre une éventuelle attaque soviétique?

Rép.: \$ 50 millions? \$ 100 millions? \$ 400 millions? \$ 1 milliard?

3) Les forces armées soviétiques (soldats + réservistes = 9 millions) sont trois fois plus nombreuses que celles des États-Unis.

Rép.: VRAI OU FAUX?

4) L'OTAN a plus de soldats en uniforme que le Pacte de Varsovie.

Rép.: VRAI OU FAUX?

5) Si on compte les armées soviétiques stationnées juste de l'autre côté du Caucase, le Pacte de Varsovie aligne plus de soldats que l'OTAN, en Europe (2.1 millions vs 1.7 million).

Rép.: VRAI OU FAUX?

6) Les États-Unis possèdent 13 porte-avions. Combien en ont les Soviétiques?

Rép.: 0? 5? 12? 18? Plus que ça?

7) Plusieurs pays se sont donné des bases militaires (terrestres, aériennes ou navales) en sol étranger. Dans quel ordre placez-vous les pays suivants, à cet égard?

Rép.: URSS? USA? Grande-Bretagne? France?

de Radio-Canada

Syndicat des journalistes

Gilles Provost

(7) Les USA viennent au premier rang avec quelque 520 bases dans 46 pays répartis tout autour du globe. Ensuite, vient la Grande-Bretagne avec 17 bases dans son ancien réseau du Commonwealth. Enfin, la France et l'URSS viennent à égalité avec une quinzaine de bases chacune. Celles de la France sont situées dans ses anciennes colonies.

(6) Zéro. Ils n'ont que des porte-hélicoptères. Leur premier grand porte-avion nucléaire est cependant en construction.

(5) C'est faux. En fait, les chiffres doivent être inversés.

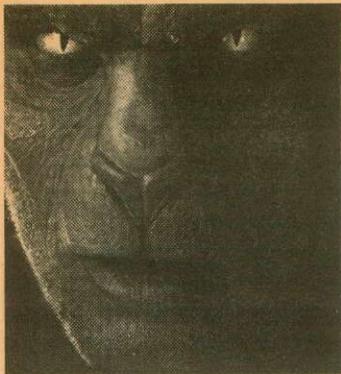
(4) C'est vrai: 5 millions contre 4,8 millions, selon le rapport de 1983 du Stockholm International Peace Research Institute — SIPRI.

(3) C'est vrai.

(2) Malgré ses difficultés budgétaires actuelles, le Canada consacre entre \$ 900 millions et \$ 1 milliard par année à la défense de l'Europe. Nos 7 000 soldats bases en Allemagne injectent annuellement environ \$ 400 millions dans l'économie de ce pays. (cf The Financial Post, 7 décembre 1985, page 40.)

(1) C'est 30% (\$ 8,5 milliards sur \$ 28,5 milliards). La part de la Défense dans le budget TOTAL tombe à environ 10% parce que c'est un ministère qui ne verse à peu près pas de subventions.

Tiré de «LA DÉPÊCHE», journal de la Fédération nationale des communications



Fogerty

Avec la sortie de son récent disque intitulé **«Eye of the Zombie»**. John Fogerty démontre hors de tout doute qu'il demeure, en 1986, une figure majeure de la musique rock! Ce microsillon du leader du défunt groupe californien **Creedence Clearwater Revival (CCR)** confirme ainsi son retour sur la scène musicale amorcé l'an dernier avec la parution de **«Centerfield»**. La musique de **«Eye of the Zombie»** est énergique et puissante. Eh si, ce vinyle plaira aux incondtionnel-le-s de CCR, groupe qui excellait dans le rock-and-roll, le country-blues, le country et la musique cajun. Il faut ajouter que sur **«Eye of the Zombie»**, Fogerty a écrit des musiques résolument modernes, qui rompent avec CCR, et qui rejoindront un public plus jeune. Quant aux textes, Fogerty, aujourd'hui dans la quarantaine, aborde les thèmes du terrorisme, du règne de la violence, de l'industrie militaire, etc. Il faut dire qu'à l'époque, CCR était un groupe engagé contre la présence américaine au Vietnam. D'ailleurs, récemment, Fogerty confiait que le militantisme des années '60 aux U.S.A. avait donné des résultats. Et il disait:

«nous avons débarqué Nixon et la guerre a fini!».
«Eye of the Zombie»: étiquette Warner 9254491.

Bluegrass

En cette période de fusion des mines d'amiante, voilà un disque tout désigné pour les travailleuses et les travail-

leurs des régions de Thetford Mines et de l'Abitibi: **«They'll never keep us down-Women's coal mining songs»**. Les chansons contenues sur ce disque produit par la petite maison **«Rounder Records»** ont été inspirées directement des luttes menées par les travailleuses et les travailleurs des mines des Appalaches américaines pour se donner une union ouvrière.

Les textes des chansons comprises sur ce disque traitent également des luttes des femmes qui travaillaient dans les mines et qui voulaient obtenir les mêmes conditions de travail et salariales que leurs confrères. Enfin, certaines chansons portent également sur la modernisation des mines et les mises à pied nombreuses créées par ce phénomène.

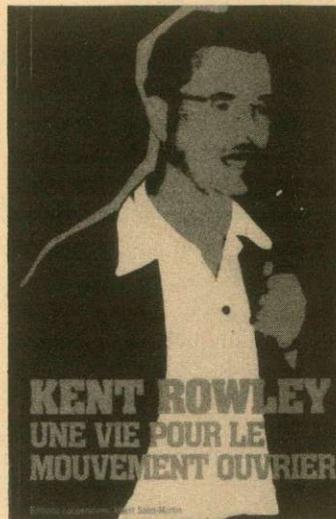


Quant au genre musical de ce microsillon, il fallait s'en douter, il s'agit du **«bluegrass»**. Le **«bluegrass»** est un style musical qui a évolué plus particulièrement dans les municipalités des collines du Kentucky. Mélangeant le blues, le country et la musique traditionnelle, les orchestres de bluegrass ont ceci de particulier qu'ils sont composés d'un guitariste, d'un violoniste, d'un contrebassiste, d'un joueur de banjo et de mandoline. Donc, un orchestre d'instruments à cordes.

Du bluegrass, et plus particulièrement des chan-

sons sur la condition des travailleurs et travailleuses des mines de charbon, on dit qu'il s'agit d'une musique qui véhicule l'espoir. Je crois que c'est exact et on peut très bien le remarquer dans le film américain titré **«Harlan-County-Kentucky-U.S.A.»**, où lors d'une dure grève, ces mineurs ont souvent recours à cette musique qui leur donne de l'oxygène.

Sur Rounder Records #4012



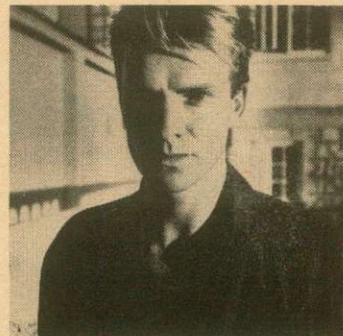
Kent Rowley

À l'hiver 1978, l'un des plus grands syndicalistes canadiens, Kent Rowley, est décédé. Le journaliste et dramaturge **Rick Salutin** lui a consacré un livre, **«plus de 40 ans d'histoire du Canada»**, et qui est justement titré: **«Kent Rowley — une vie pour le mouvement ouvrier»**.

Natif de Montréal, après plusieurs années de militantisme au Québec vouées notamment à organiser les syndicats dans les usines de textile, Rowley, et sa célèbre collaboratrice, **Madeleine Parent**, ont émigré en Ontario à cause de la chasse aux sorcières sous le règne de Maurice Duplessis. En Ontario, tous deux ont participé à la fondation d'une organisation ouvrière combative et amie de la CSN, la **Confédération des syndicats cana-**

diens (CSC). Une biographie à lire sans faute. C'est aux Éditions coopératives Albert St-Martin.

Michel Crête



Sting

Un groupe qui se distingue (cela étant dit sans aucun jeu de mots) nettement des autres est celui créé par **Sting** pour son album **«The dream of the blue turtles»**. Disons que la sortie du film **«Bring on the night»**, qui présente la naissance de ce groupe et les relations musicales et personnelles entre les membres, m'a vraiment fait apprécier cet album.

Pour compléter cette démarche, on vient de sortir un **album double** intitulé justement **«Bring on the night»**. On y entend des chansons tirées du film et des vieilles chansons du défunt groupe de Sting, **«Police»**. Mais il s'agit d'arrangements nouveaux, originaux, de pièces comme **«Love is the 7th wave»**, **«One world is enough»** qui deviennent ainsi une variation sur un même thème.

Ce qui m'épate le plus dans cette nouvelle aventure musicale, c'est l'enrichissante coexistence entre le jazz et le rock, et conséquemment entre Noirs et Blancs. La qualité des musiciens, des anciens membres des groupes de **Miles Davis**, **Weather Report**, Bratford Mansalis, conjuguée à l'originalité des compositions de Sting, donne un résultat sublime.

C'est un album disponible en importation seulement.

Normand King

Québec, Le Soleil, samedi 28 juin 1986

Pour outrage au tribunal dans le conflit du Manoir Richelieu
La cour impose des amendes de \$6,400

Une société devra payer \$5,000 d'amende pour avoir mis en danger la vie d'un employé

J de MHL 12/9/86 p.2

AS-TU DEUX MINUTES?

On peut imaginer la scène suivante:

Le procureur d'une des chaînes hôtelières les plus riches au monde s'entretient furtivement avec un honorable juge. Un troisième personnage, complice ou alors écrasé par la réputation des deux autres, n'intervient à peu près pas.

Au-dessus des trois hommes clignote une affiche lumineuse, sur laquelle on peut lire: Le temps, c'est de l'argent. Certains, qui passaient par hasard, ont cru entendre le procureur dire à l'honorable juge: As-tu deux minutes?

Visiblement, la question n'est pas importante. Sans doute une de ces causes, de nature civile, qui permettent à des générations d'avocats d'élever leurs familles. À l'allure décontractée des trois personnages, il ne peut s'agir que de cela: une autre formalité à remplir. Et le plus vite elle le sera, mieux ce sera pour ces personnages pour qui le temps est compté, comptabilisé, puisque le temps, n'est-ce pas, c'est de l'argent...

Eh bien non!

Dans ce qui a tous les attributs du théâtre de l'absurde, ces trois personnages ne discutaient pas de la pluie et du beau temps. Ils discutaient de la mort d'un homme.

Ils ont discuté (oh, pas longtemps...) de la mort d'un travailleur, broyé par une machine.

Avec le même détachement que s'il s'était agi d'un ticket de stationnement, le procu-

reur de l'hôtel plaidait coupable à l'accusation d'avoir «agi de manière à compromettre directement et sérieusement la sécurité ou l'intégrité physique d'un travailleur...». Le juge aussi est au-dessus de ses affaires. Le procureur de la CSST n'a rien à dire. Ou plutôt, il ouvre trois fois la bouche pour chuchoter ceci: 1) La poursuite n'a pas de représentation particulière sur l'amende dans le présent dossier. 2) C'est bien ça, M. le juge et 3) Pas d'objection, M. le juge.

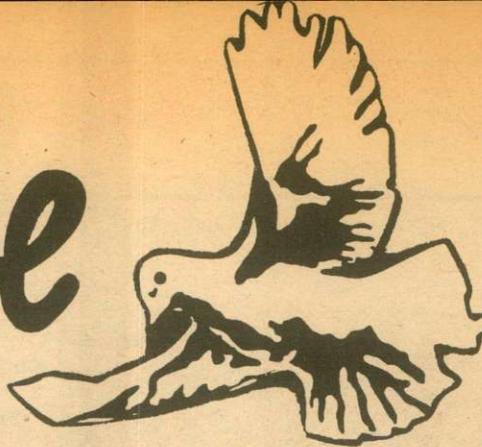
Un poursuivant complice du poursuivi; un juge ouvert à toutes les déférences à l'endroit de l'accusé, voilà le propre des procès expéditifs qu'on associe d'ordinaire aux systèmes concentrationnaires.

La mécanique est tellement froide, dans son application, que l'on n'arrive pas à se persuader qu'il s'agit bien du procès de l'hôtel Sheraton, de Montréal, qui se reconnaît coupable d'avoir compromis la sécurité d'un travailleur. Au point qu'il en meure.

Dans ce monde artificiel, les choses ont perdu leur sens fondamental. C'est ainsi qu'à l'échelle de leurs valeurs, la susceptibilité un peu froissée d'un juge vaut-elle plus cher que la vie d'un travailleur. C'est ça, le mépris. P.S. Cette mauvaise représentation a été jouée à Montréal le 11 septembre, entre 10h30 m.10s. et 10h31 m.55s. Il n'y aura pas de reprise.

Michel Rioux

marche pour la paix



En cette «Année internationale de la Paix», c'est le samedi 25 octobre que nous sommes conviés à manifester notre volonté d'obtenir du gouvernement fédéral l'équivalent du coût d'un F-18 pour créer des emplois utiles à la société, particulièrement pour les jeunes.

MONTRÉAL

Rassemblement à 12 heures 30
Polyvalente Édouard-Montpetit
(Coin Duquesne et
Pierre-de-Coubertin)
Métro Cadillac

TROIS-RIVIÈRES

Rassemblement à 13 heures
Face au Séminaire St-Joseph
(rue Laviolette)
Renseignements: 819-378-5419

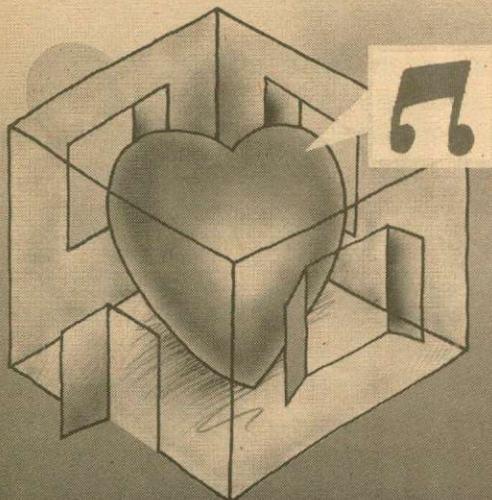
RIMOUSKI

Rassemblement à 13 heures 30
Place des Vétérans
Renseignements: 418-723-7811

AILLEURS AU QUÉBEC

Des activités de toutes sortes sont également organisées dans plusieurs autres régions de la province pour le 25 octobre, mais également les jours précédents dans certains cas. Contactez votre Conseil central pour en savoir davantage.

TRAVAILLER SANS DANGER



LA SANTÉ/SÉCURITÉ AU COEUR DE NOTRE ACTION



La semaine de santé-sécurité



20-25 octobre 1986

L'occasion de faire comprendre à notre patron que la seule façon de réduire le coût des accidents et maladies du travail, c'est de faire de la **véritable prévention** en écoutant les revendications du syndicat sur l'élimination des dangers à la source. Demandons-lui d'expliquer cela à son président Ghislain Dufour, qui trouve que la véritable prévention c'est une «connerie irritante».

Renseignements
au conseil central de la CSN